CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 26 Novembre 2024

JD/CL/CA

PROCES-VERBAL DE SEANCE

--- oOo ---

Date convocation : 20/11/2024
Nombre de conseillers en exercices : **39**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six novembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL s'est réuni à l'Hôtel de Ville en sa séance ordinaire sous la président de ***Monsieur Bernard GERARD, Maire.***

Étaient présents :

Bernard GERARD, Loïc CATHELAIN, Émilie BOULET, Pierre VERLEY, Valérie DUPARQUE, Nicolas PAPIACHVILI, Françoise GOUBE, Pascal LHERBIER, Alain CHASTAN, Didier ELLART, Janine SCHAFIER, Marie-Pierre JANSSENS, Jean-Louis MUNCH, Valentine ACROUTE, Annie DELOBEL, Didier LEMAITRE, MARC DELEURY, Pascale HUBERT, François ROCHET, Pierre-Alain AUBERGER, Éric GILLET, BEATA JANSEN, Marie CONTOIS, Véronique SAVIGNAC, JEROME DALLONGEVILLE, Valérie BAERT, Valérie DENAISON, Véronique HARDOUIN, Augustin HUGLO, Raphaël CHARPENTIER, Louis RANDOUX, Philippe CREPEL, Stéphane DEFAMIE, Laurent SEAILLES, Odile VIDAL-SAGNIER, Denis TONNEL, Alain WALD

Étaient excusés :

Catherine JONCQUEZ ayant donné pouvoir à Émilie BOULET
Patricia DEFRANCE ayant donné pouvoir à Véronique HARDOUIN jusqu'à la délibération 126
Didier ELLART ayant donné pouvoir à Bernard GERARD jusqu'à la délibération 140

--- oOo ---

Assistaient à la réunion : Jacques DEBAILLEUL, Catherine LECARDEZ, Sylvie RYCKEBOER, Didier TOLLET, Christine MAHMOUDI, Lucie CROES, Marie CANTINEAU, Peggy DEPREZ, Jean-Pierre MONIER, Thibaut NOUGEIN, Jean-Maurice DERUYTER, Olivier WALLART, Xavier DELOBEL, Jean-Claude LECLERCQ.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Je déclare ouvert ce Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024. Je vais procéder à l'appel.

Je constate que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir désigner Monsieur Louis RANDOUX en qualité de secrétaire de séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Je suppose qu'il n'y a pas d'observation.

Le premier point concerne tout simplement l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024. Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je considère que la délibération relative à l'approbation de ce procès-verbal est tout simplement entérinée.

J'aborde préalablement à l'étude du Conseil Municipal, les décisions municipales qui n'appellent pas de débat mais qui peuvent appeler simplement de votre part, une demande d'éclaircissement. Les décisions municipales concernent la vie au quotidien et sont là pour faire tourner la machine sans forcément réunir le conseil municipal, ce sont des avenants, des contrats et c'est conformément à la délibération qui m'a octroyé ce pouvoir lorsqu'il y a eu l'installation du Conseil Municipal. Il n'y a pas de demande de prise de paroles, nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'étude des délibérations et si vous l'acceptez je vais demander à Monsieur Didier ELLART qui va donc représenter la Ville à l'Assemblée Générale du Rugby Amateur, de bien vouloir présenter maintenant sa délibération. Je vous donne la parole.

➢**Intervention de Monsieur Didier ELLART** : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit d'une délibération concernant les clubs sportifs inclusifs. Simplement un petit rappel rapide pour dire que la région des Hauts de France compte 13.000 clubs sportifs dont seulement 219 interviennent directement dans le cadre des personnes en situation de handicap qui soit physique ou mental. Cette délibération s'inscrit dans le projet de l'héritage des Jeux Olympiques Paris 2024 qui ont été un formidable succès et dans le cadre également de Terre de Jeux de Paris 2024 où la ville est labellisée. C'est vrai que cette délibération s'inscrit dans des conditions de pratique du sport handicap tel que le Comité paralympique et sportif français présidé par Marie Amélie LEFUR l'a mise en place et c'est un programme qui vise à accompagner les clubs qui souhaitent accueillir, encadrer les personnes en situation de handicap au sein des collectivités locales. Je rappelle que le premier financeur du sport en France, sont les collectivités locales qui, chaque année, mettent 12,6 milliards d'euros par an pour restaurer ou améliorer ou construire des établissements sportifs. Alors, l'objet de cette formation est à la fois théorique et pratique avec un accompagnement individualisé de 6 mois et la mise en place au niveau des clubs sportifs à concurrence au maximum de 12 clubs sportifs sur la Ville pour un coût de 6.000 €. Je voudrais remercier mon collègue Loïc CATHELAIN qui a permis d'autofinancer à l'aide d'une subvention équivalente dans le cadre des actions d'intérêt local du Conseil Départemental du Nord, ce programme qui permet d'offrir un programme clé en main pour former les clubs à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Je peux vous dire qu'il y a déjà beaucoup de demandes de la part des clubs pour s'inscrire et puis travailler aussi sur l'accueil, l'encadrement des personnes en situation de handicap et de travailler aussi sur le fait que l'on puisse gommer la différence et permettre justement que les valides et les personnes en situation de handicap puissent vraiment travailler ensemble comme c'est le cas dans beaucoup de clubs sportifs de la Ville.

Ces 6.000 € seront bien sûr reversés au niveau des clubs sportifs pour la mise en place des formations et l'achat du matériel. Si cette délibération est acceptée, on rencontrera avec ma collègue Valentine ACROUTE au mois de Janvier, l'ensemble des clubs qui sont intéressés par ce dispositif pour pouvoir les accompagner au niveau de cette mise en place des clubs sportifs inclusifs.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc une formation pour 12 clubs de la Ville de Marcq-en-Baroeul, une formation sur les clubs inclusifs c'est important. Il y a bien longtemps d'ailleurs que la Ville de Marcq-en-Baroeul s'occupe de l'inclusion, je me souviens, il y a bien longtemps déjà, les actions très très novatrices du club de Judo notamment, on continue et on poursuivra toujours l'inclusion dans notre ville, voilà. Merci à vous.

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers collègues et Mesdames et Messieurs. J'aurais voulu avoir un complément sur ce que Monsieur ELLART vient de dire parce qu'en fait je ne comprends pas bien si la commune met 6.000 € dans le pot commun si je puis dire ou bien si c'est une subvention que l'on reçoit au titre du Comité paralympique.

Didier ELLART : En fait, il y a une partie des 6000 € qui sont mis en place par le Comité paralympique et sportif français le reste des 6000 € est mis en place en particulier par les Collectivités locales et là c'est le département qui accompagne en nous aidant par l'intermédiaire de ces actions sociales en faveur du handicap donc il n'y a absolument aucune contribution directe de la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Monsieur le Maire : Nous, nous sommes candidats à cette formation et je crois que l'on est une des seules villes à avoir candidaté pour cette formation et c'est bien pour ça qu'on signe une convention qui est cofinancée.

Odile VIDAL-SAGNIER : Merci. Alors je me disais peut-être que ça aurait pu être une convention tripartite et que la Ville de Marcq-en-Baroeul puisse mettre 6000 € également mais ce n'est peut-être pas…

Monsieur le Maire : ce n'est pas le coût, le coût est couvert donc on continue,

Odile VIDAL-SAGNIER : j'entends bien mais je me disais qu'on aurait pu faire d'autres choses avec, faire une autre convention et puis dire que la Ville de Marcq-en-Baroeul prenait part,

Monsieur le Maire : Oui, c'est quand même une belle action qui est faite et on ne va pas payer plus cher que ça ne vaut. Bon, merci beaucoup. Je pense que c'est vraiment une très belle action dans laquelle on s'engage et je pense franchement que la Ville de Marcq-en-Baroeul est reconnue pour ce qu'elle fait dans ce domaine et je vous remercie de vos observations. Nous pouvons mettre au vote cette délibération.

INTEGRATION AU DISPOSITIF " CLUB INCLUSIF" PORTE PAR LE COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANCAIS

Membres en exercice = 39
Votants = 38 (Loïc CATHELAIN ne prenant pas part au vote)

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_140DEL est adoptée à l'unanimité

Je vous en remercie. Monsieur ELLART vous voulez dire un petit mot ?

Didier ELLART : Oui c'est un petit mot Monsieur le Maire, mes chers collègues pour expliquer aussi que la Ville de Marcq-en-Baroeul a été labellisée « Ville active et sportive», quatre lauriers, c'est-à-dire le Graal au niveau des collectivités. Il y a en France 800 villes qui sont labellisées «Ville Active et Sportive» par le Conseil National des Villes actives et sportives qui est composé à la fois du Ministère des Sports, de l'Union Sport et Cycle qui travaille un petit peu sur le sport entreprise et puis par l'Association Nationale des Elus en charge du sport LANDES et ça a été créé en 2017 et le label Ville Active et Sportive récompense en fait les collectivités qui portent des initiatives, des actions sportives, des politiques sportives cohérentes et la promotion de l'activité physique et sportive tout au long de la vie. C'est en fait une récompense importante, on était à trois lauriers maintenant on vient d'avoir les quatre lauriers ça nous a été proposé le 10 avril par le Ministre des Sports à Rouen et je voulais, Monsieur le Maire, vous remettre officiellement le diplôme décerné à la Ville Active et Sportive à la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Monsieur le Maire : bien c'est à tout le Conseil Municipal que cette distinction est remise mais surtout à tous les sportifs de la Ville, je vous en remercie beaucoup. 52 clubs, 12.000 licenciés sportifs ; 18.000 pratiquants et la Ville de Marcq-en-Baroeul, Ville Active, Sportive et Inclusive également pour le sport et donc on a quatre lauriers, c'est magnifique. Merci beaucoup c'est très gentil et c'est aussi tout un travail commun de tout le monde ici autour de la table et je vous en remercie. Si vous le voulez bien, vous pouvez partir Monsieur ELLART à cette Assemblée Générale de notre club de l'OMR amateur.

La deuxième délibération qui ne va pas respecter l'ordre du jour concerne le rapport Egalité Hommes-Femmes et c'est Véronique SAVIGNAC qui est Conseillère déléguée à la Promotion de l'Egalité Femmes-Hommes et à l'Inclusion Numérique qui va nous présenter tout simplement ce rapport. Madame SAVIGNAC, vous avez la parole.

➢**Intervention de Madame Véronique SAVIGNAC :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Nous devons lors de ce Conseil prendre acte de la présentation du rapport Egalité Femmes-Hommes que voici pour l'année 2023. S'il y a bien un sujet où l'engagement de chacun est nécessaire de l'État, des Collectivités, la Société Civile, des citoyens, c'est le combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et celui contre les violences sexuelles et sexistes.

Nous avons la chance à Marcq-en-Baroeul de faire front commun pour cette égalité entre les femmes et les hommes et je souhaite saluer l'implication et le soutien de notre Maire dans ce combat et remercier Marie-Pierre JANSSENS qui a occupé cette délégation jusqu'à fin novembre 2023. Je remercie aussi les services de la Ville qui aident à la réalisation des différentes actions ainsi que l'ensemble des services qui ont fourni les données présentées dans ce dossier. Le rapport que j'ai l'honneur de présenter revient sur les principaux points de notre action. Je ne vais pas en faire une lecture intégrale mais je tiens à revenir sur les points principaux. Le rapport se en deux parties. La première traite de l'engagement de la commune en tant qu'employeur pour promouvoir l'égalité professionnelle dans ces services. En quoi consiste l'égalité professionnelle ? C'est l'assurance que les hommes et les femmes bénéficient d'un traitement égal en matière de recrutement, d'accès à la formation professionnelle, la qualification, la promotion, la rémunération des conditions de travail, c'est une absence de discrimination aussi entre les agents en fonction de leur sexe donc c'est une inégalité des chances au travail et c'est notre objectif. La première chose notable, c'est que le personnel de la Ville est majoritairement féminin à hauteur de 61 % cependant ce que l'on observe régulièrement dans ces structures de manière générale en France, c'est qu'à mesure qu'on monte dans une hiérarchie parmi les cadres et dans les postes de direction, les femmes se font plus rares. Or, à Marcq-en-Baroeul ce n'est pas le cas. Les femmes s'engagent dans les concours de la catégorie A et elles sont 55 % parmi les cadres A cela veut dire qu'elles sont non seulement encore majoritaires dans des postes d'encadrement mais en plus dans une proportion semblable à la part des femmes en général dans les services. Autre élément important sur lequel je reviens aujourd'hui, c'est la formation parce que l'égalité est un combat au long cours qui passe notamment par la formation. C'est pourquoi la Ville de Marcq-en-Baroeul a décidé dès 2021 de demander à ses nouveaux agents de suivre un module de formation spécifique sur l'égalité professionnelle. En 2023, cette formation a concerné 15 agents. La seconde partie de ce rapport concerne l'action résolue de la Ville en faveur de l'égalité. Les actions ont pour finalité de promouvoir une politique d'égalité à tous les âges de la vie. Par exemple, il existe une large offre d'accueil des jeunes enfants Marcquois de 0 à 3 ans ce qui permet de concilier tous les aspects de la vie, de la vie familiale, sociale, professionnelle et d'aider ainsi notamment les mamans célibataires. On peut noter également dans le monde de l'enseignement, l'existence d'un projet de réaménagement des cours qui évite que les filles soient cantonnées à la périphérie de la cour et permet ainsi d'assurer une mixité dans l'espace. Dans la même logique, les pratiques sportives permettent aux garçons et aux filles de se mêler facilement. En avançant en âge, les femmes deviennent majoritaires dans la population Marcquoise et la Ville leur porte une attention spécifique comme les appels réalisés lors des périodes de grand froid ou de canicules ou le portage des repas qui concernent majoritairement des femmes. Enfin l'Avia pour la délégation « promotion de l'Egalité Femmes-Hommes », la Ville coordonne des actions menées dans le cadre des Journées Internationales et concernant la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Ainsi dans le cadre des Journées Internationales, la Ville de Marcq-en-Baroeul sensibilise, informe et s'engage toute l'année sur des actions en matière d'égalité. Elle coordonne des actions menées à l'occasion de la journée du 8 Mars, Journée Internationale des droits des femmes avec une programmation culturelle qui a été résolument féminine.

Pour le 25 novembre donc là je parle du 25 novembre dernier mais c'est encore le cas cette année, Journée Internationale de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes, la passerelle du Risban a été illuminée en orange, couleur emblématique de cette cause. Une conférence sur les violences sexistes et sexuelles avait été organisée à la Corderie et, en novembre 2023, nous avons également eu un ciné débat organisé au cinéma du Pont des Arts par le club Soroptimist International de Roubaix-Tourcoing sur le thème de l'emprise et de la violence dans le couple. C'était la projection du film «l'amour et les forêts». Par ailleurs depuis plusieurs années, la Ville de Marcq-en-Baroeul collabore avec le CIDFF - Centre d'Information du droit des femmes et des familles et mène des permanences chaque semaine en Mairie. En 2023, 85 résidents de la Ville de Marcq-en-Baroeul ont consulté les professionnels du CIDFF sur la parentalité, la conjugalité, le droit de la famille, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Pour finir mon propos sachant que nous sommes au lendemain de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, je me permets de rappeler les différents événements montés cette année : le 21 novembre nous avions un ciné débat au cinéma du Pont des Arts avec la projection du film «Julie se tait» sur les violences sexistes et sexuelles dans le sport puis un débat animé par une athlète de haut niveau de Rugby.

Le 28 novembre donc jeudi se déroulera un cours gratuit de Self défense à l'espace Quesne de 18h à 20h animé par un policier municipal. Le 29 novembre aura lieu le spectacle de la Ligue d'Impro de Marcq au Théâtre de la Rianderie sur le sujet des stéréotypes. Je vous remercie chers Collègues, Mesdames et Messieurs pour votre attention. Merci beaucoup

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER :** Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Alors merci Véronique pour cet état des lieux qui est très riche et complet évidemment il correspond au schéma de diagnostic demandé dorénavant par le décret de 2015 et je me suis déjà exprimée plusieurs fois sur ce sujet les années précédentes. Ce que je voudrais dire c'est qu'il est toujours possible d'aller plus loin et que des initiatives peuvent être mises en place à d'autres moments de l'année que, au mois de novembre, autour du 25 novembre, et je voudrais savoir où en est le dispositif ANGELA sur la commune, j'ai cru lire quelque part qu'il y avait plusieurs commerçants qui l'avaient mis mais moi je ne l'ai pas vu. Merci beaucoup de votre attention.

Monsieur le Maire : Qui répond Madame SAVIGNAC. Allez-y

➢**Intervention de Madame Véronique SAVIGNAC :** Il y a 23 commerçants en fait qui sont inscrits dans dispositif ANGELA. Nous avons différents types de commerce, il y a à la fois des boulangeries, il y a un garagiste, il y a des coiffeurs, il y a des bars. Ils ont suivi une formation qui a été réalisée par le CIDFF le 4 novembre et ils ont, je crois été très satisfaits. Sur le site de la Ville, il y a un onglet spécifique sur la promotion d'Egalité Femmes-Hommes et dedans est mentionné le dispositif ANGELA et il y a une carte avec les différents commerces concernés. Merci.

Monsieur le Maire : Au contraire, je pense que cette opération ANGELA avec les commerces de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui est suivie par vraiment tout un ensemble de divers commerces est vraiment un très beau succès, très intéressant et prometteur et d'ailleurs je pense que la presse s'y est largement intéressée. Voilà. Merci. Je pense qu'on a répondu à votre question. Plus d'autres observations ?

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES 2023

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_142DEL est adoptée à l'unanimité

Tout simplement je vous en remercie. Nous allons reprendre le cours normal de notre Conseil Municipal et je vais passer la parole à Loïc CATHELAIN pour ses délibérations.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. J'ai quatre rapports à vous présenter ce soir. Un premier rapport concerne l'autorisation à signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre Social et Culturel dans le cadre d'un projet qui revient chaque année qui s'appelle ACCESS Emploi qui est une action qui est organisée par le Centre Social et Culturel depuis 2023 et avec le nouveau Contrat de Ville, il est désormais possible de signer des contrats pluriannuels d'objectifs ce qui permet notamment pour le Centre Social et Culturel de sécuriser ses financements. Comme vous le savez de par son projet social, le Centre Social et Culturel de Marcq-en-Baroeul accueille un public éloigné de l'emploi. L'objectif de ce projet est de proposer une démarche expérimentale à 100 personnes les plus éloignées de l'emploi dont quarante seront issues du quartier de la Briqueterie. Il s'agit notamment de définir un projet professionnel cohérent pour permettre une montée en compétence, notamment des compétences psychosociales, permettre une insertion dans le monde du travail, pérennisé dans un emploi durable par un accompagnement individuel même après l'embauche et enfin de mobiliser l'ensemble des dispositifs existants. Cette action cible en priorité les familles monoparentales, les allocataires du RSA, les personnes isolées, les jeunes de moins de 30 ans et les personnes présentant des freins à leur insertion professionnelle et je rappelle l'accompagnement de la Ville sur cette action qui est fixée à 45.000 € et, comme vous le savez, dans les actions politiques de la Ville c'est cofinancé avec l'État à hauteur de 50 %, une part aussi de 45.000 € de l'État. Nous avons eu un débat très constructif en commission entre les Commissaires de la Majorité, de l'Opposition et je remercie chacun, un commissaire et les autres on était tous assez d'accord avec lui à proposer à Monsieur Alain WALD que je remercie, d'ajouter des critères chiffrés. Comme vous le savez dans le domaine social quand on s'adresse à des personnes qui sont comme ça très fragiles, qu'on touche à de l'humain, il n'est pas toujours évident de mettre des objectifs chiffrés. Toutefois sur les personnes qui vont être accueillies, on peut resserrer les taux par exemple sur les familles monoparentales, sur les jeunes de moins de 30 ans qui sont aussi un public quelquefois en difficulté sur ce quartier donc si vous en êtes d'accord, je vais vous faire une proposition de quatre indicateurs chiffrés qui nous permettront d'amender ce soir cette convention. Sur les quarante participants issus du quartier Politique de la Ville, on demandera au Centre Social et Culturel d'inclure au moins 20 % de jeunes de moins de 30 ans, voilà un premier critère. D'accueillir aussi sur les quarante participants issus du quartier Politique de la Ville donc inclure au moins 20 % de familles monoparentales.

Un troisième critère serait que les personnes suivies devraient attester d'une présence minimale à dix séances, vous savez il y a des ateliers collectifs, du coaching individuel ou du temps fort, il s'agit donc de veiller à ce que l'accompagnement s'inscrive dans la durée, donc participation à dix séances minimums et le dernier critère fixe un objectif de résultat de 30 % de sorties positives à travers la reprise d'une formation, un chantier d'insertion, un CDD ou un CDI. Voilà un dernier critère qui fixe un objectif de résultat de 30 % de sorties positives. Voilà ce que je vous propose ce soir sur cette délibération, mes chers collègues, comme je vous le disais, c'est quelque chose qui n'est pas évident nous avons eu moins d'une semaine entre notre commission et ce Conseil ce soir, il a fallu discuter avec un de nos principaux partenaires qui est la Métropole Européenne de Lille qui pilote le Contrat de Ville à l'échelle métropolitaine. Ils nous ont dit que c'était quelque chose qui ne se faisait pas habituellement mais qui était tout à fait possible de faire d'où ces quatre amendements pour compléter cette convention concernant ACCESS Emploi.

Monsieur le Maire : Monsieur WALD vous avez demandé la parole ? Allez-y monsieur.

➢**Intervention de Monsieur Alain WALD** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. J'ai effectivement mentionné lors de la commission que le texte, à mon sens, demandait à être modifié ou plutôt amendé concernant les échelles de mesure des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et j'aurais bien voulu expliquer pourquoi j'ai demandé ça et pour cela je voudrais donner l'exemple suivant : c'est comme si on vous autorise à circuler sur une route, on vous indique la présence d'un radar, on vous précise l'emplacement du radar mais on ne vous dit pas à quelle vitesse le radar allait flasher et j'ai appris aujourd'hui qu'effectivement que l'on a modifié, que l'on a amendé et j'interviens pour féliciter la commission de l'écoute et d'avoir pris en considération les remarques et je voterai positivement pour cette proposition. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous. Je vous propose que nous votions cette délibération avec les amendements et les quatre points qui ont été présentés : 20 % de jeunes de moins de 30 ans ; 20 % de familles monoparentales ; une présence obligatoire au moins sur 10 séances et avec un objectif de 30 % de sortie positive voilà c'est le fruit du travail en commission et je vous en remercie les uns les autres.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES 2024-2030 - PROJET ACCESS EMPLOI

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_120DEL est adoptée à l'unanimité

Oui, s'il vous plaît, Monsieur CREPEL c'est mieux de demander avant Monsieur CREPEL

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : c'était au moment du vote. C'était une question en tout cas sur les trois premiers critères. Ce sont des critères qui sont de l'ordre des moyens que va mettre en place le Centre Social. Pour le dernier, c'est un critère qui me semble d'autant plus complexe alors peut-être que les travailleurs sociaux ne sont pas très habitués à avoir des obligations de résultat puisque ça s'apparente à une obligation de résultat, ils ne sont pas tributaires du résultat à partir du moment où les personnes suivies auront fait les dix séances, répondront aux différents autres critères. La réussite n'est pas que du fait des accompagnateurs donc de dire qu'il y a une obligation de 12 personnes en retour à l'emploi, formation, j'ai retenu insertion ou carrément CDD et CDI, moi ça me semble un critère alors je ne suis pas contre mais c'est le critère qui me semble plus complexe à pouvoir réaliser. Il se fera mais s'il ne se fait pas, ça ne pourrait pas pour moi être un critère de non validité de la convention si les trois premiers sont satisfaits. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci à vous Monsieur CREPEL même si cette délibération est aujourd'hui votée, je n'ai pas bien compris d'ailleurs si elle était votée à l'unanimité. Monsieur TONNEL je n'ai pas vu votre main. Est-ce que vous êtes d'accord ? d'accord. Je vais demander à Monsieur CATHELAIN de bien vouloir répondre.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Merci Monsieur CREPEL pour vos remarques et vous avez je pense raison effectivement c'est un critère volontariste on va dire et qui témoigne aussi parce que tout cela s'est fait bien sûr en parfaite intelligence avec tous les partenaires dont le Centre Social et Culturel. C'est un critère qui démontre aussi la volonté du Centre Social d'amener une partie des personnes qu'il suive vers l'emploi ou en tout cas vers une formation. J'entends votre remarque et on sera bien sûr bienveillant dans l'évaluation. Le but c'est d'avoir aussi en posant un critère ça permet en fin d'année justement d'avoir une évaluation précise et en tout cas à la fin des trois ans, là c'est un contrat trois ans et de voir effectivement où on en est dans ce qui avait été posé mais j'entends tout à fait vos remarques et on sera nécessairement bienveillant. Le but ce n'est pas de sanctionner un de nos partenaires en qui on a parfaitement confiance.

Monsieur le Maire : Bien. C'est un objectif, ce n'est pas une obligation de résultat mais c'est un souhait, une obligation de moyen et je pense que tout le monde a le souhait on sera tous fiers si on a un beau résultat mais merci c'est le débat et c'est très bien.

Nous allons poursuivre Monsieur CATHELAIN vous avez d'autres délibérations.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Oui, une subvention exceptionnelle au Centre Social et Culturel dans le cadre de la soirée Noël Ensemble. La Ville de Marcq-en-baroeul, le CCAS, le Centre Social et Culturel organise une soirée Noël Ensemble, une soirée de réveillon pour 120 Marcquois en situation d'isolement ou de fragilité qui sont issus de tous les quartiers de notre Ville. Cette soirée aura lieu le 19 décembre en partenariat avec Cuisine Mode d'Emploi puisque ça se fait dans leurs locaux et il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € au Centre Social et Culturel pour la prise en charge des frais d'animation de ce réveillon, voilà mes chers collègues.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DANS LE CADRE DE LA SOIREE NOEL ENSEMBLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_121DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : Merci à vous. L'autre délibération.

Loïc CATHELAIN : Il s'agit d'une autre convention pluriannuelle d'objectif avec le Centre Social et Culturel. Il s'agit cette fois-ci du projet Café des Parents. Comme vous le savez, le Centre Social et culturel de Marcq-en-Baroeul a un rôle d'information, d'aide et d'accompagnement des familles et de soutien à la parentalité. Au regard du diagnostic, différents constats ont pu être posés. On constate le surmenage des parents par des soucis quotidiens notamment liés à l'éducation des enfants ainsi que le manque de communication et dialogue au sein des familles et/ou avec l'entourage pour échanger sur les difficultés rencontrées d'où ce Café des Parents parceque les retours nous ont mis en perspective l'importance d'avoir un espace de prévention en amont des situations de crise ou de rupture. Ce Café des Parents doit être un lieu d'échange, de partage des savoirs aussi sur la relation notamment parents/enfant. Les objectifs du projet ont ainsi été formalisés, à savoir : valoriser, accompagner, soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur avec les professionnels dans un cadre éthique de soutien à la fonction parentale, favoriser les échanges d'expérience, le lien social et la solidarité au sein des familles mais également au sein du quartier ; permettre aux parents de trouver une écoute, amener les parents à prendre conscience de leurs capacités et de leurs compétences, permettre aux familles d'identifier leurs difficultés et les orienter si c'est nécessaire et enfin la transmission des savoirs aussi à d'autres parents. L'action cible prioritairement les parents du quartier de la Briqueterie voilà il s'agit d'accompagner ce projet sur trois ans et pour cette action l'accompagnement de la ville s'élève à 12.150 €. Il est proposé au Conseil Municipal de décider la mise en place de cette convention pluriannuelle d'objectif. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a une demande de parole ? Monsieur SEAILLES si vous voulez et puis Monsieur WALD ensuite.

➢**Intervention de Monsieur Laurent SEAILLES :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Notre groupe se félicite du maintien du soutien communal au Centre Social et Culturel dont les activités coïncident avec les priorités définies dans le contrat de ville que la ville a signé mais aussi avec les orientations proposées par notre groupe Marcq Ensemble. Néanmoins si, il est certain que le quartier de la Briqueterie concentre les difficultés sociales comme en témoigne les statistiques relevées dans le contrat, il convient de ne pas oublier que les populations d'autres quartiers rencontrent des difficultés comparables et ne bénéficient pas d'activités équivalentes comme l'accompagnement à l'insertion et le soutien à la parentalité qui constitue pourtant des enjeux centraux dans la lutte contre les exclusions.

Ne serait-il pas cohérent que la Ville explore d'autres pistes que la simple reconduction du dispositif existant avec un soutien annuel de 15.000 € pour ACCESS Emploi et 5000 € pour l'aide à la parentalité. La question devrait donc être le Centre Social et Culturel serait-il prêt à développer l'une ou l'autre de ces actions dans d'autres quartiers avec les partenaires qui ont également une responsabilité plus large que le quartier de la Briqueterie dans la ville comme la CAF ou l'Etat. Notre Groupe ne comprendrait pas que la politique municipale soit enfermée dans les critères et les périmètres arrêtés par l'État au détriment du reste de la population Marcquoise, merci.

Monsieur le Maire : Monsieur WALD si vous voulez bien et puis on répondra globalement.

➢**Intervention de Monsieur Alain WALD :** Oui très rapidement. On trouve que c'est une très bonne initiative que c'est certainement nécessaire mais je voudrais quand même préciser qu'à chaque fois que l'on donne une subvention, il serait peut-être préférable quand même de donner les critères de renouvellement puisque c'est précisé dans les articles mais il n'y a pas les détails donc c'est vraiment une recommandation pour l'ensemble des subventions qu'on donne ici à la Mairie. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Mes chers collègues. Je suis ouvert comme je vous l'ai déjà dit à toutes les propositions et je suis à votre écoute. J'aimerais rappeler que sur cette action, personne ne la conteste, elle est essentielle il y a 116 familles monoparentales sur le quartier de la Briqueterie, 116 familles, ça représente 54 % des familles sur le quartier de la Briqueterie. Plus de la moitié des familles sur la Briqueterie sont des familles monoparentales c'est dire l'importance et je suis content que personne ne le conteste parce que ces familles ont besoin d'un soutien et je crois que dans notre Ville par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale, par l'intermédiaire du Centre Social et Culturel dont ce n'est pas la seule action quand même en matière de parentalité, je crois que notre Ville fait énormément, il y a 1.250.000 € de subventions qui sont accordées par la Ville au CCAS et je ne sais plus combien est versé chaque année aussi par la ville sur la branche famille, ma collègue Catherine JONCQUEZ n'est pas là mais elle pourrait vous le dire mieux que moi, sur la parentalité et sur la famille on fait énormément moi je suis preneur des propositions que les uns ou les autres vous pourriez faire en commission, je suis à votre écoute que vous dire encore je réfléchis en même temps mais je crois que l'on fait énormément voilà sur le Café des Parents proprement dit, on va prioritairement, il n'y a peut-être pas de chiffre mais c'est bien notamment à ces familles monoparentales qu'on s'adresse évidemment c'est au public les plus fragiles et c'est d'ailleurs les sens mêmes de la mission du Centre Social, il ne fait pas que ça mais effectivement il s'est ciblé parce que il est fréquenté par énormément de personnes du du quartier de la Briqueterie et bien évidemment qu'il ciblera prioritairement ces familles en difficulté du quartier de la Briqueterie. Je crois que le Centre Social aujourd'hui, si je ne me trompe pas dans les chiffres, le Centre Social et Culturel doit être proche de 3000 adhérents ça ne cesse de progresser. Alors ces 3000 adhérents qui viennent de tous les quartiers de la Ville mais quand on assiste à son assemblée générale et qu'il nous présente son rapport d'activité, c'est principalement des familles de la Briqueterie. Je pense que l'on peut avoir tout à fait confiance en ce partenaire qui fait un travail important en tout cas pour le vivre ensemble et pour aider ces familles quelquefois qui sont dans la difficulté.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Juste une petite chose il s'agit d'une délibération spécifique sur un problème particulier qui est celui de la Briqueterie il est à comparer avec le budget comme tu l'as rappelé donc du CCAS de la Ville de Marcq-en-Baroeul qui est de 1.250.000 €, c'est la seule subvention de la Ville je crois qu'il faut voir l'ensemble des actions qui existent et qui sont tout à fait considérables. Bien ne caricaturons pas l'action des uns et des autres. Merci à vous. On va voter cette délibération.

CONVENTION D'UTLISATION DE L'ABATTEMENT DE TFPB DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - QUARTIER DE LA BRIQUETERIE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_123DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Unanimité. Monsieur CATHELAIN.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Oui. Un dernier rapport qui concerne cette fois-ci la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire de la Briqueterie. C'est un renouvellement de convention qui est passé avec le bailleur, nous avons un bailleur sur le quartier de la Briqueterie qui est Vilogia et, en fonction des actions que ce bailleur entreprend, ces actions peuvent donner droit à un abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce sont toutes les actions qu'il réalise et qui vont au-delà du droit commun c'est ce qu'on appelle le sur-entretien et il y aura une autre délibération je pense pour expliquer tout ça là. Cette fois-ci il vous est proposé de prendre cette délibération et en fonction des actions que mènera Vilogia sur le quartier de la Briqueterie, ça lui donnera droit à un abattement de 30 %.

Monsieur le Maire : Pas de demande de parole ? Je considère que cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je passe la parole à Madame Émilie BOULET pour ses délibérations.

➢**Intervention de Madame Emile BOULET :** Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La première délibération porte sur la fusion des écoles Françoise Dolto et Charles PEGUY. En effet, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale a sollicité Monsieur le Maire pour une fusion des deux écoles à la rentrée de septembre 2024. Madame GOLIOT, Directrice de l'école Dolto ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1er novembre, la Directrice de l'école Péguy assure depuis cette date la direction de l'école Dolto. Actuellement l'école maternelle comporte cinq classes et l'école élémentaire neuf classes. La mutualisation des lieux, un projet d'école ambitieux, des enseignants pleinement associés créeront une dynamique propice à l'épanouissement des enfants et renforcera le lien entre le groupe scolaire et les familles.

Cela permettra aussi une meilleure continuité pédagogique, un parcours éducatif fluide et continu, un suivi optimisé pour les élèves ainsi qu'un sentiment d'appartenance à cette école Péguy-Dolto. Les deux conseils d'école ont émis un avis favorable au regroupement pédagogique de ces deux écoles, je vous propose donc de voter la fusion de ces deux écoles qui aura lieu à la rentrée 2025. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui Madame Odile VIDAL SAGNIER vous avez demandé la parole.

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL SAGNIER** : Oui merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le sujet nous a été présenté en commission et depuis j'ai eu quelques commentaires qui me sont venus dont je vais vous faire part. Ces écoles sont dans un quartier prioritaire, nous souhaitons que le poste de direction soit gardé dans chaque école même s'il y a un regroupement pédagogique donc je ne sais pas si c'est possible car ce quartier présente l'IPS le moins élevé de la commune 85. S'il n'y a qu'une personne à la direction cela impliquerait un temps de disponibilité moindre pour chaque élève. Alors, comme l'a dit Madame BOULET tout de suite, il y a 14 classes et si on fait la comparaison avec Victor Hugo, à Victor Hugo il y a deux directeurs ou deux directrices et il y a neuf classes. Merci de votre attention

Madame Emilie BOULET : Comme je l'avais aussi expliqué en commission, la directrice sera en décharge totale c'est-à-dire qu'elle ne donnera plus cours aux élèves et on aura une nouvelle institutrice. En fait, Madame OLMETA qui actuellement la direction des deux écoles va être complètement déchargée et c'est vrai que je pense que pour la continuité pédagogique pour l'ensemble de cette école, ce sentiment d'appartenance aussi c'était une demande pendant les conseils d'école.

Monsieur le Maire : Problème qui relève de l'Education Nationale au demeurant, ce n'est pas nous qui la déchargeons de ses fonctions mais elle sera à 100 % sur son objectif et tout le monde reconnaît aussi la grande qualité des enseignants de ces deux écoles et la qualité exceptionnelle de cette directrice, Madame OLMETA. Bien merci. On va voter.

DEMANDE DE FUSION DES ECOLES FRANCOISE DOLTO ET CHARLES PEGUY

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Philippe CREPEL Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/Odile VIDAL-SAGNIER et Laurent SEAILLES Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_11_124DEL est adoptée à la majorité absolue

Qui est contre ? Vous êtes contre la fusion très bien.

Monsieur CREPEL : c'est un des 4000 postes que l'État supprime dans l'Education Nationale, on ne va pas être favorable Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : On ne supprime rien Monsieur… bon

Monsieur CREPEL : si, si, il y a un poste de directeur qui est supprimé…

Monsieur le Maire : qui est contre. La directrice, c'est une enseignante elle sera remplacée et il y en aura une nouvelle, bon mais peu importe, c'est une posture un peu politique mais c'est dommage, c'est dommage que sur un sujet comme celui-là qui est pour le bienfait des enfants d'un quartier qui est un quartier prioritaire on n'arrive pas à trouver un élan commun pour dire que on soutient absolument une magnifique initiative comme celle-là qui a été d'ailleurs accepté par tout le monde donc voilà

Madame Emilie BOULET : Oui puis on a déjà fait l'expérience à Léonard de Vinci, à l'école Joséphine Becker où ça se passe très bien et notamment les élèves de grandes sections vont beaucoup plus facilement vers le CP parce qu'il y a une continuité vraiment globale d'une école qui fait sens en fait.

Monsieur le Maire : Enfin chacun a le droit de voter comme il veut. Oui alors vous voulez la parole Monsieur CREPEL à nouveau.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL :** Oui Monsieur le Maire. Je tenais à vous signaler que je ne supporte pas la phrase que vous venez de dire qui laisse à penser que notre position veuille le mal des enfants puisque vous tenez la vérité pour le bien des enfants et le fait que l'on ne soit pas d'accord avec vous, on ne soit pas pour le bien des enfants. On a peut-être une autre vision de la scolarité, des écoles, de leur façon de diriger mais je me permets de vous dire que je trouve ça très déplacé comme remarque à mon encontre et à l'encontre de notre Groupe. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur vous avez déformé totalement mes propos qui sont au demeurant enregistrés je n'ai jamais dit que vous étiez contre le bien-être des enfants bien évidemment et je ne me permettrai pas de le dire j'ai dit que simplement cette mesure était faite pour le bien-être des enfants ça n'est pas vous mettre en cause ce que je me serais bien gardé de faire et ce que je me garde toujours de faire donc j'ai du respect pour chacun et c'est comme ça que je souhaite continuer à agir.

La deuxième délibération porte sur l'avenant à la convention de partenariat de l'Ecole Européenne Jacques Delors entre la Ville de Marcq-en-Baroeul, la Métropole Européenne de Lille, la Région Hauts de France et le Département du Nord. Cette convention présentée lors du Conseil Municipal du 28 juin 2023 et que nous avons voté fixe la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement de chaque collectivité au profit de cette école. Cette convention est fixée pour 3 ans mais doit être renouvelée par reconduction annuelle. Ce premier avenant ne modifie pas les termes et maintient les mêmes modes de répartition des charges entre les collectivités pour l'année scolaire 2024-2025. Je vous propose donc de voter cet avenant.

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ECOLE EUROPEENNE LILLE METROPOLE JACQUES DELORS ENTRE LA VILLE DE MARCQ-EN-BAROEUL, LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE, LA REGION HAUTS DE FRANCE ET LE DEPARTEMENT DU NORD

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Abstention = 3 (Odile VIDAL-SAGNIER, Laurent SEAILLES et Philippe CREPEL (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_11_125DEL est adoptée à la majorité absolue

Merci à vous. Je vais passer la parole à Madame GOUBE pour ses délibérations.

➢**Intervention de Madame Françoise GOUBE :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La première délibération concerne le chemin Pierre Clément avec l'expropriation qui est en cours. Vous savez que c'est une procédure qui est très longue, qui a différentes étapes. On avait décidé cette expropriation en 2023 et pour se faire il faut une enquête publique. L'enquête publique a eu lieu, il y a une commissaire enquêtrice qui est venue, qui a tenu des permanences en mairie, tous ceux qui le souhaitaient ont pu s'exprimer ou à l'oral en la rencontrant ou par écrit et elle a rendu son rapport avec un avis favorable.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Oui Monsieur TONNEL, allez-y.

➢**Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. On a bien conscience que cette délibération n'entraîne pas de vote puisque l'on nous demande de prendre acte. Tout simplement rappeler la position de notre groupe sur cette expropriation sur le chemin Pierre Clément. On s'est déjà exprimé sur ce point et donc s'il y avait eu vote, nous aurions voté de manière tout à fait défavorable. Sur la forme, nous n'avons jamais été, lors de la jeunesse du projet, informés qu'il y aurait un petit collectif construit à cet endroit-là donc première raison de voter contre. Sur le fond, on pense que le collectif est très mal placé dans un quartier déjà très saturé en termes de circulation et de stationnement et, en plus du projet qui va avoir lieu sur l'ancien site de la Banque Populaire, ça va devenir invivable dans ce petit chemin qui va prendre encore plus de circulation et encore plus de stationnement. Voilà je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur TONNEL. Est-ce qu'il y a d'autres observations, demande de prise de parole ? En tout cas, il y a eu un rapport qui a été tout à fait favorable, toutes les personnes qui voulaient être entendues l'ont été. La Ville a pris une position foncière sur l'ancienne propriété de Monsieur PAULET qui était squattée ce que tout le monde nous demandait de faire. J'attire votre attention que sur la propriété indivise des consorts CROIX. Il s'agit d'une propriété qui, en tout état de cause, était à vendre puisque la famille qui ne s'entend pas souhaitait vendre cette propriété. Il y a des difficultés successorales qui remontent à des dizaines d'années entre les co-indivisaires, trois sur cinq nous avaient demandé d'intervenir et les personnes de la famille CROIX qui auraient pu venir voir, parce qu'elles ne sont pas d'accord, l'enquêtrice, ne se sont absolument pas manifestées auprès de

l'enquêtrice, on a reçu aucun avis de leur part et elles ne se sont pas manifestées. Je pense qu'il y a vraiment dans cette affaire, un rôle qu'on nous demande de jouer également de régler une situation qui est extrêmement ancienne et qui est très triste entre une famille qui malheureusement est en conflit depuis très longtemps. On le fait et rien n'est engagé ou prévu dans un avenir quel qu'il soit pour l'instant. Je veux dire on oriente l'avenir. Je pense qu'il ne faut pas faire dire aux choses ce qui n'existe pas. Une procédure est engagée, point à la ligne et il y a encore moins de chose sur la Banque Populaire du Nord, rien de rien sur aucun des terrains.

Il s'agit tout simplement de prendre acte de l'avis favorable de l'enquêtrice publique.

POURSUITE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION VISANT LES PARCELLES SISES CHEMIN DES LOTISSEMENTS PIERRE CLEMENT CADASTREES BS NUMERO 381, 421 et 425

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_126DEL est adoptée à l'unanimité

Madame GOUBE, je vous passe la parole pour les délibérations complémentaires.

➢**Intervention de Madame Françoise GOUBE :** Oui Monsieur le Maire, il s'agit de la liste des demandes pour modification du PLU 3. Vous allez être surpris étant donné que le plu 3 est entré en application ici le 18 octobre seulement il faut savoir que l'élaboration d'un PLU ça dure 7-8 ans. Entre le moment où l'on commence à réfléchir et le moment où vraiment c'est sur le papier, il peut se passer un certain nombre de choses. Ne pas oublier que le PLU, c'est la MEL et au sein de la MEL, il y a eu, par exemple, des changements au niveau des municipalités ou des changements d'orientation au niveau des projets. Dès maintenant on envisage la modification du PLU 3 et on souhaite, au niveau de la Ville, faire des ajustements à la marge de ce document essentiellement quelques évolutions au niveau des zonages. Quels sont les les sites concernés ? Essentiellement, le site du Septentrion, souvenez-vous on en avait déjà parlé d'une demande éventuellement d'une halle maraîchère ça passe par le biais de ce que l'on appelle un STECAL, un secteur de taille et de capacité limitée qui permettrait de dynamiser l'activité de ce site donc on réitère notre demande. On souhaite aussi que la Ligue de Flandre de tennis, maintenant des Hauts de France pour faire plaisir à Monsieur Alain AUBERGER, demeure en zone sport avec un zonage conforme au sport et non pas une zone naturelle. Ensuite, il y a aussi la zone du Château Rouge. Il nous paraîtrait logique vu le lieu d'implantation des bureaux qui sont au Château Rouge, qui sont complètement obsolètes, il faudrait voir changer, on aimerait avoir une mixité à cet endroit-là, garder bien sûr des bureaux mais également du logement ce qui paraîtrait logique vu la proximité du tramway et ensuite au niveau de Gel Drive au gel, on ne souhaite pas que ce soit classé en zone économique comme le souhaiterait éventuellement le PLU étant donné que l'on a racheté justement Gel Drive pour éviter que ça ne retombe dans de l'économique et on veut garder cette transition entre la ville et la campagne, le reste c'est vraiment du détail.

Monsieur le Maire : Bien Monsieur TONNEL, Monsieur CREPEL vous avez demandé la parole. Monsieur TONNEL

➢**Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs. Sur cette délibération pas de souci particulier comme on en a discuté en commission donc pas de question, pas d'observation particulière. Permettez-nous cependant de revenir sur les observations que nous avions formulé lors du vote du PLU 3 et ainsi profiter de cette délibération pour en rappeler notre contenu. Rappelons en préambule que les 25 % de logement sociaux exigés par l'Etat de manière autoritaire et sans faire de distinction entre les communes dont certaines sont très diverses donc aujourd'hui 25 % de logements sociaux. Nous savons tous ici autour de la table que nous ne parviendrons jamais au taux de 25 % l'État, jusqu'auboutisme, nous assomme avec cette pénalité que l'on trouve tous inadmissible. De ce fait, les projets fleurissent sur la Ville et la pression immobilière est toujours très forte sur nos fonciers. Quelques projets non exhaustifs, la Banque Populaire dont on a parlé il y a quelques secondes, le Chemin Pierre Clément, Domyos, Transpole, la Place de la Victoire, le site NEU et bien d'autres encore. Marcq a toujours été réputée pour son art de vivre, sa verdure, sa propreté. Les Marcquois, sans que ces projets ne soient encore sortis de terre, sont excédés par les bouchons, le trafic, le manque de place de stationnement, on l'a encore vu ce soir pour venir à la mairie, ça a été compliqué. Ma question est, avant la dissolution, une loi était en gestation, une étude était en gestation visant à revenir au 20 % exigés dans un premier temps par l'État. Plusieurs Maires se sont fait mordant et pugnace sur la révision de la loi actuelle. Qu'elle est votre position en tant que Maire, en tant que vice-président à la MEL et en tant que Président des Maires du Nord ? Pouvez-vous, vous faire le représentant des Marcquois qui n'en peuvent plus de l'urbanisation à outrance. Je vous remercie de votre réponse et de votre attention.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Le PLU 3 devient un roman permanent. En vigueur depuis le 18 octobre dernier, il fait l'objet de demande de modification de la part de la majorité municipale. Pour rappel, nous ne partagions pas les observations au sujet de la première version du PLU 3 et nous n'avons pas validé la forme définitive qui concernait notre Ville car nombreux d'entre elles ont été acceptées. En matière d'aménagement urbain, nous avons une toute autre vision de la ville de demain. Nous souhaitons renouveler la ville sur elle-même pour préserver définitivement les terres agricoles et naturelles existantes. La zéro artificialisation des sols doit être une réalité et notre groupe ne craint pas de revenir sur des décisions antérieures prises dans notre commune pour y parvenir. Concernant les différentes demandes contenues dans la délibération de ce soir, certaines reçoivent notre soutien mais d'autres recueillent notre opposition. Enfin, il nous semble manquer certaines demandes. Trois de ces demandes ont notre soutien celles concernant Septentrion, la réserve foncière de la voie de liaison et le Château Rouge. Trois demandes concernent les Belles Terres de l'autre côté du Pavé Stratégique. Pour nous, deux d'entre elles viennent à l'encontre du discours de la majorité municipale comme quoi les terres agricoles au-delà du Pavé Stratégique seront concernées et qu'il n'y aurait pas de nouveau projets immobiliers au-delà de cette frontière. Nous réfutons la demande de réserve foncière pour un éventuel projet sportif qui supprimerait à nouveau des terres agricoles pour plus de 2 hectares.

Nous rejetons le projet de transformation du PLU pour permettre la construction de bureau sur le site de la Ligue des Flandres de Tennis. Enfin, nous proposons de rendre aux terres agricoles, le foncier du bâtiment Gel Drive acquis par la commune, désurbaniser une zone pour lui permettre de retrouver son usage originel serait un acte courageux et très lourd de sens à l'heure où le dérèglement climatique fait de plus en plus de ravage. Rappelons que sur le mandat actuel même si vous le réfutez ce sont plus de 10 hectares de terres cultivées et je parle bien de terres cultivées qui auront fait l'objet de différents projets. Fidèles à nos propositions et à notre programme, nous vous proposons d'ajouter au moins deux demandes à la MEL concernant la révision du PLU3 : la transformation en zone constructible de la zone économique issue de la friche Carambar ; la transformation du parking de la Banque Populaire actuellement secteur paysager simple constructible en ce qui serait plus logique une zone de tissu mixte dans ce cas proche du tramway. Pour toutes ces raisons nous nous opposons à cette délibération merci à vous.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Vous voyez le rôle d'un Maire c'est de faire la synthèse entre ceux qui nous demandent de densifier et puis ceux qui nous disent qu'il faut surtout s'opposer à toute forme de logement à caractère social dans la Ville de Marcq-en-Baroeul et surtout en limiter le plus possible le nombre. Le Maire doit faire la part des choses et un Conseil Municipal se doit d'appliquer la loi. Lorsque j'étais parlementaire, j'ai participé effectivement à des débats pour souhaiter que l'on reste dans l'épure des 20 % et qu'on ne monte pas à 25%, ça n'a jamais été accepté. J'ai participé à de nombreux débats sur ce sujet et j'ai considéré que l'épure de 20 % était une bonne idée. Pour autant, un Maire doit faire en sorte que la ville soit accessible à tous, il m'arrive même de voir parfois des personnes qui oublient qu'elles m'ont sollicité pour leurs propres enfants, signé des pétitions pour que l'on ne puisse pas construire du logement social à un endroit qui aurait pourtant servi à leurs propres enfants lorsqu'ils me l'ont demandé. Je le dis ici parce que j'en ai été profondément blessé lorsque j'ai vu le caractère irrationnel de certaines demandes. La ville, c'est une ville pour tout le monde et tout le monde n'a pas la possibilité d'être propriétaire et tout le monde a le droit de trouver un logement. Comme je le dis toujours, le logement social, c'est du logement pour des étudiants, c'est du logement pour nos propres enfants quand ils démarrent dans la vie, c'est du logement pour les personnes qui travaillent dans nos EHPAD dont je voyais récemment une personne qui habitait à Aire-sur-la-Lys, si je me souviens bien, qui partait à 5h00 du matin pour venir travailler sur la Métropole Lilloise et qui aurait bien aimé trouver un logement, c'est du logement pour nos grands-parents qui n'ont pas toujours la chance de bénéficier d'un logement dont ils ont pu se rendre acquéreurs. Ce ne sont pas des bandits les gens qui logent dans des logements sociaux, ce sont des gens que je respecte infiniment et ce sont des gens pour qui j'ai une très grande estime comme j'ai de l'estime pour toutes les Marcquoises et tous les Marcquois qui habitent dans la Ville de Marcq-en-Baroeul. Il y a le travail des parlementaires et ici on n'est pas à l'Assemblée Nationale. On peut essayer de faire des effets de salle, j'allais dire, mais en réalité ici ce n'est pas l'Assemblée Nationale et en tant qu'élu ici autour de la table qui que vous soyez, qui que vous soyez, vous seriez obligé d'appliquer la loi. Alors ce n'est pas la peine de faire croire que vous feriez autrement ou la loi est appliquée ou c'est le Préfet qui prend la main. Si vous n'appliquez pas la loi, c'est le Préfet qui prend la main et qui fait lui-même les permis de construire. Faut quand même le savoir. Il y a des villes dans la Métropole où le Préfet avait menacé et certaines villes ont été en première ligne sur ce sujet en disant vous ne voulez pas construire de logements sociaux, c'est moi qui les fais.

C'est ça qu'il faut d'abord connaître. Donc, bien évidemment, il faut à chaque fois trouver des solutions et je crois que je suis toujours prêt à passer du temps pour rechercher des solutions avec les uns ou les autres qui soient des solutions respectueuses, responsables mais moi je ne mets pas le feu, je suis le Maire de tous les Marcquois et j'essaie de trouver des solutions respectueuses des intérêts de chacun et que chacun est une place dans ma Ville. Alors, après Monsieur CREPEL, vous, vous proposez avec votre groupe que l'on densifie la Ville bien. Je n'ai pas la même approche que vous, si je puis me permettre, et voyez-vous, vous avez rappelé que certains terrains étaient en zone paysagère et qu'il fallait densifier. Je pense que ce n'est pas comme ça que les choses se présentent. Alors vous avez insisté sur deux aspects : Carambar et Gel Drive. Carambar je vous ai déjà répondu. Le site Carambar est classé en zone Economique. La MEL n'a pas souhaité transformer cette zone économique, mais pour toutes les zones économiques, en zone sur laquelle on pourrait construire du logement. Je vais peut-être vous surprendre, je considère qu'il y a peut-être une discussion à avoir sur ce sujet et j'en ai déjà parlé mais je n'ai jamais convaincu pour l'instant mes collègues mais je porte un peu ce sujet. Parfois on nous dit voilà dans les PLU qui remontent peut-être à une cinquantaine d'années, je ne sais plus quand ils ont été inventés, je n'ai plus la date en tête, dans les PLU on dit l'industrie c'est là-bas, le commerce c'est là-bas, le logement c'est là-bas, très bien donc la ville s'est construit où les villes se sont toutes construites sur ce modèle, d'un côté l'industrie, de l'autre côté le commerce, ailleurs le logement. Bien souvent, c'était sur des terres qui étaient justement des terres agricoles à l'époque et la Ville a rejoint ces secteurs et les villes se sont unifiées autour de ces secteurs et on nous dit aujourd'hui on continue à faire pareil mais Monsieur le Maire et Messieurs les Maires de France, de toute la France, vous devez faire aussi la ville du quart d'heure. Alors je crois que si on veut faire la ville du quart d'heure, c'est-à-dire à être à un quart d'heure des commerces, à un quart d'heure de votre travail, à un quart d'heure de votre logement, il y a peut-être à un moment donné où il faut avoir une nouvelle approche des PLU. Ce n'est pas encore passé mais ça passe surtout par des lois au Parlement et bien il faut mobiliser l'ensemble de vos parlementaires et de nos parlementaires pour dire il y a peut-être une nouvelle approche à avoir sur ce sujet parce que moi je considère qu'effectivement il faut qu'il y ait un petit peu plus de fongibilité dans les zonages qui existent de nos jours mais c'est un sujet tellement complexe et tellement délicat que c'est pas nous qui allons pouvoir le régler au sein du Conseil Municipal de Marcq-en-Baroeul et c'est une réflexion beaucoup plus complexe. Mais à l'heure où on réfléchit à des mobilités nouvelles, à l'heure où en fait on voudrait que les gens fassent moins de kilomètre pour aller à leur travail, je ne sais pas moi, dire que dans un parc d'activité on pourrait construire un petit peu de logement, je n'en sais rien moi, 30 % du logement pour tous. Si les gens n'habitaient pas très loin de leur travail, ils prendraient moins leur voiture et on serait peut-être plus vertueux. C'est un magnifique débat mais je pense très franchement qu'on ne peut pas le régler ici. Quant au dossier de Gel Drive, je répète une nouvelle chose. La Ville de Marcq-en-Baroeul, j'ai repris ici le classeur, vous voyez ce classeur il est épais, ce sont tous les articles de la Voix du Nord, les articles d'Images de Marcq, tout ce qui a été écrit sur le fait que Marcq-en-Baroeul est une Ville, j'oserai le dire, assez unique en France, puisqu'elle fait 1404 hectares et que la Ville a protégé 400 hectares définitivement bien avant l'heure et bien avant que l'on parle de cette loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), on a protégé 400 hectares sur 1404 c'est beaucoup mais il y a eu un certain nombre de choses qui ont été faites notamment Gel Drive.

Mais Gel Drive, Monsieur CREPEL, ce n'est pas un terrain, c'est un bâtiment avec des quais en béton, avec des parkings, qu'est-ce que vous voulez renaturer un espace qui est totalement construit, totalement imperméabilisé, on peut toujours tout faire, une bombe atomique, dépenser des millions, je pense qu'aujourd'hui ce n'est pas raisonnable avec tout le respect que j'ai pour vous Monsieur CREPEL, ce n'est pas une demande raisonnable. Le bâtiment on l'a acheté, peu de gens peut-être le savent ici. Pourquoi on a décidé de l'acheter, pourquoi ? Parce que dans le fond c'était des entrepôts frigorifiques dans lesquels il y avait tous les surgelés qui étaient vendus dans les hypermarchés de la région. On l'a racheté parce que c'était à vendre et que c'est un hypermarché qui avait racheté, qui avait racheté et puis qui avait racheté pour y faire un drive alimentaire et puis on s'est dit mais attention on a rien contre ces gens-là, ils font leur métier mais nous on a jamais eu à Marcq-en-Baroeul, on souhaite ne pas avoir de drive alimentaire avec une grande enseigne nationale parce qu'on sait très bien qu'à côté, il y a MD Cadres et qu'ils vont commencer par là et puis que peut-être après ils achèteront à côté MD CADRES et puis qui feront un grand hypermarché à Marcq-en-Baroeul. On s'y est toujours opposé, on s'y est toujours opposé. Quand, à la place de Domyos, il y avait eu une société Cladel Nord qui était le faux nez de la société Carrefour, qui avait acheté les cinq hectares pour y faire un hypermarché, on s'y est opposé et c'est moi qui ai récupéré le dossier, c'est un des premiers dossiers que j'ai dû traiter quand je suis devenu Maire et je suis allé voir avec Sophie ROCHER à l'époque, l'avocat de cette société à Valenciennes et on lui a dit on fera tout pour vous empêcher de le faire. Nous avons donc empêché que sur ce foncier et, ce n'était pas évident, on a réussi à discuter et je salue la discussion que l'on a pu avoir à nouveau avec cet hypermarché qui pouvait faire son drive à cet endroit-là. Vous avez vu les bâtiments, qu'est-ce que vous voulez remettre ça en culture, ce sont des millions et des millions et des millions, pour quel résultat ? Je pense que ce site on l'a racheté pour le préserver de ce que l'on ne voulait pas pour pas qu'on commence à mettre un coin dans ce secteur et qu'est-ce qu'on demande ? On demande justement ce que la MEL avait imaginé, c'est-à-dire de mettre en économique ça ne puisse pas se faire, donc on a protégé 400 hectares, là on dit non, ne le mettez pas en économique parce que ce serait contraire à ce que l'on voulait faire. Je pense que sur ce point, la Ville a plutôt été totalement exemplaire. Sur Carambar, moi je n'étais pas contre mais c'est totalement impossible. Il n'y a aucune ville qui l'a obtenu, ville de quelque bord politique que ce soit, personne ne l'a obtenu auprès de la MEL. Je pense qu'il y a sans doute une réflexion à mener. Le PLU vient d'être voté, c'est un long discours, c'est un long débat mais peut-être qu'un jour les choses évolueront sur ce sujet. Moi je pense en tout cas que ce sont des modifications à la marge. Quant à la Ligue des Flandres de Tennis n'affolez-pas les gens, la Ligue des Flandres de Tennis va rester la Ligue des Flandres de Tennis. Il n'a jamais été question d'y construire du bureau jamais, c'est la Ligue des Flandres de Tennis. On veut simplement que la Ligue des Flandres de Tennis puisse rester la Ligue des Flandres de Tennis et, on est très fier qu'à Marcq, il y ait deux beaux clubs, un très beau club de tennis qui marche bien municipal et j'ai un élu ici, Pierre-Alain qui connaît bien le sujet, et puis cette Ligue des Flandres qui est très fière, qui est notre fierté, on veut aussi faire en sorte de la préserver, il n'y a rien d'autre. Rassurons les uns et les autres, il n'y a pas matière à affoler les gens sur des sujets qui n'en sont pas. Oui Monsieur TONNEL.

Monsieur Denis TONNEL : Merci Monsieur le Maire. Juste pour préciser les choses. Tout à l'heure vous avez répondu à Monsieur CREPEL que vous respectiez les gens autour de cette table. J'espère que c'est aussi le cas pour les élus de la Nouvelle Marcq. Jamais et on se connaît assez depuis longtemps pour que vous puissiez croire ce que je vous dis ce soir, nous le logement social, on n'a rien contre le logement social, c'est le logement en général, qu'il soit social ou privé aujourd'hui n'essayez pas de faire croire d'une manière ou d'une autre que «Une Nouvelle Energie pour Marcq» est contre le logement social, c'est faux, c'est totalement faux. Aujourd'hui ce que l'on ne supporte plus, ce que les Marcquois ne supportent plus, c'est pour venir à la Mairie de mettre 15 minutes. C'est ça aujourd'hui que ce soit social ou pas social, c'est le nombre d'habitants, le nombre de construction sociale ou pas sociale. Voilà, c'était une précision importante merci.

Monsieur le Maire : Soyez rassuré Monsieur TONNEL, je respecte tout le monde et il n'y a pas de sujet là-dessus. Je pense que par rapport à ce qui se fait dans beaucoup d'autres villes, je pense que l'on construit très franchement, très peu, très raisonnablement et il m'arrive même de découvrir parfois des gens qui ont réalisé des habitations sans avoir de permis de construire, j'essaie de me battre contre ces personnes qui agissent de cette manière et je serai toujours vigilant sur des sujets comme cela, vous avez raison et puis il y en a d'autres qui ont des terrains et qui choisissent plutôt que d'y planter des arbres, de construire une maison. Je ne peux pas les empêcher mais je pense que la Ville de Marcq-en-Baroeul est une Ville très responsable sur ce sujet et que si vous regardez tout ce qui se construit dans les autres villes, comme je l'ai déjà dit, vous regardez des R+10, 11, 12, 15, R+20, vous arrivez sur le Grand Boulevard, vous voyez R+12, R+13, R+14 puis vous arrivez à Marcq-en-Baroeul, vous pouvez constater qu'il n'y a jamais un bâtiment qui monte à plus de R+2, R+ 3, R+4 mais que Marcq-en-Baroeul a mis au contraire des règles en vigueur pour limiter justement la hauteur des constructions. Monsieur VERLEY vous vouliez dire un petit mot.

➢**Intervention de Monsieur Pierre VERLEY** : Oui plusieurs sujets autour de la mobilité ont été évoqués sur les temps de transport. Ce qu'il faut bien regarder alors les données sont publiques, elles sont disponibles sur Wikipédia, c'est la population Marcquoise depuis 1900 nous avons un long historique, on a une forte croissance de population jusque dans les années 2000 et depuis les années 2000, la population n'a pas beaucoup bougé sur le territoire de Marcq-en-Baroeul. Pour vous donner un indicateur du nombre de voitures par habitant entre 2020 et 2022 on a +50 % de véhicules dans le parc automobile français. La population Marcquoise n'a pas changé, c'est juste que les temps de transport, ce n'est pas moi qui le dis ce sont les enquêtes de l'ADEME sur les enquêtes ménage déplacement qui sont publiées tous les 4 ans, qui sont passionnantes, indiquent le pourcentage de déplacement fait pour moins de 800 m, pour moins de 2 km, pour moins de 5 km etc… et on se retrouve avec des pourcentages d'utilisation de la voiture sur des trajets archi-faibles qui viennent créer effectivement des thromboses dans nos territoires. Donc sur Marcq-en-Baroeul, l'évolution de la population n'a pas changé, pour autant, le nombre d'immatriculation a augmenté significativement et nos usages vont sur plus de voiture malgré des distances très courtes, non il y a un changement aussi d'habitude que les uns et les autres doivent mettre en place pour éviter d'encombrer ces espaces et on est tributaire aussi de ce que disait Monsieur le Maire sur les logements voisins quand on monte à 13 étages sur des emplacements et bien il faut que ces personnes-là migrent, migration pendulaire le matin et le soir, d'un côté à l'autre et

donc on est tributaire de ces éléments-là et ce n'est pas notre politique publique qui a créé ces éléments-là, notre politique publique a fait que ça ne bouge pas depuis 20 ans sur ce périmètre.

Monsieur le Maire : Bien, nous avons eu un débat si vous voulez bien on va voter cette délibération.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU 3) -PROCEDURE DE MODIFICATION 3.1 - LISTE DES DEMANDES PROPOSEES PAR LA COMMUNE DE MARCQ EN BAROEUL

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 36 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)
Contre = 3 (Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire)

La délibération 2024_11_127DEL est adoptée à la majorité absolue

Je vous en remercie.

➢**Intervention de Madame Françoise GOUBE :** Une délibération concernant le petit parking qui est en face de l'église Saint-Louis au Plouich. C'est un espace public qui a été récupéré par la Ville auprès du promoteur qui avait fait les immeubles sachant que la gestion de l'espace public, tout ce qui est voirie dépend de la MEL, la Ville cède à l'euro symbolique ce petit parking à la MEL.

RETROCESSION DE VOIRIE ET DEPENDANCE DE VOIRIE - SECTEUR RUE DE L'ABBE BONPAIN INTERSECTION RUE PASTEUR

Membres en exercice = 39
Votants = 38 (Nicolas PAPIACHVILI s'est absenté)

Pour = 38 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_128DEL est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup. Je vais donner la parole à Monsieur LHERBIER. Je vais lui proposer une chose. C'est qu'il commence par toutes les délibérations annexe s'il le veut ou par le DOB, le ROB. Qu'est-ce que vous préférez ?

➢**Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER** : je préfère démarrer par les plus petites, c'est ce que j'avais proposé d'ailleurs à Monsieur DEBAILLEUL qu'il vous en fasse part Monsieur le Maire. La première délibération concerne la provision pour risque des dépréciations des actifs circulants. En fait, c'est tout simplement depuis la M57, une obligation de considérer nos futurs impayés c'est-à-dire que la comptabilité M57 nous oblige à provisionner le risque financier des impayés supérieurs à un an, c'est-à-dire de 0 à 2 ans. Cette année on va provisionner 140.000 €. Ce n'est pas ce qui va être perdu, c'est ce qui n'est pas recouvré au moment où on fait l'état des lieux.

Par comparaison, l'année dernière, à la même époque, on avait provisionné 100.000 € donc on s'aperçoit quand même qu'il y a une progression de 40 % par rapport à l'année dernière. Sur les 100.000 € qu'on avait provisionné et là je vous propose de passer directement à la délibération sur les produits irrecouvrables, c'est-à-dire ce que l'on n'a pas pu recouvrer de nos 100.000 € qu'on avait provisionné, on n'a pas pu recouvré 11.835 €, c'est-à-dire 11 à 12 % de nos produits qui sont effectivement mis en provision pour risque ne sont pas recouvrés de deux façons 6.640 € qui peuvent encore être recouvrés mais qui sont mis en non-valeur parce que la créance est supérieure à 2 ans mais qu'elle est encore recouvrable et pour 5.194 € où là la créance est complètement éteinte, c'est-à-dire on n'a très peu de chance et quasiment zéro chance de recouvrer. Donc, vous voyez sur 140.000 que l'on va faire cette année, bon en règle générale on va tourner autour de 5 à 6000 € de créances vraiment irrecouvrables. En fait le pourcentage est assez faible encore comme je vous le disais les 140.000 € sont à comparer à 100.000 € l'année dernière qui dénote quand même des impayés et donc du travail pour ceux qui font essayer de recouvrer ces impayés.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur ces trois délibérations puisqu'il y a celle aussi sur les produits irrecouvrables sur le budget Hippodrome et Activités Diverses. Est-ce qu'il y a des observations enfin je pense qu'il n'y a pas d'observation c'est normal de provisionner malheureusement ça passe maintenant en dépense pour nous c'est 140.000 € bien évidemment on a la chance de ne pas avoir trop de mauvaise surprise. Pas d'observation ? On peut considérer que c'est voté unanimité.

PROVISION POUR RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ACTIS CIRCULANTS -BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_130DEL est adoptée à l'unanimité

PROVISION POUR RISQUE DE DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS - BUDGET HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_131DEL est adoptée à l'unanimité

PRODUITS IRRECOUVRABLE N°1 - EXERCICE 2024 - BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_132DEL est adoptée à l'unanimité

Merci à vous. Je vous passe la parole Monsieur LHERBIER.

Monsieur Pascal LHERBIER : La décision modificative du budget, c'est-à-dire un budget supplémentaire que l'on va mettre à votre approbation. Je vous fais remarquer que cette décision modificative on est au mois de novembre, c'est la première de l'année ce qui veut dire que notre budget que nous avons voté en décembre 2023 n'était pas si mauvais puisque on n'a pas eu à le rectifier. Alors pourquoi on le rectifie ? D'ailleurs c'est tout à fait normal. On le rectifie au niveau du budget en fait associé aux Ressources Humaines d'abord parce qu'il y a eu des élections législatives en juin-juillet que l'on n'avait pas prévu. Enfin je pense que l'on n'était pas les seuls à ne pas les avoir prévus, ce qui nous a effectivement impacté 200.000 € à peu près avec un accroissement des activités dans les centres de loisirs. Pour vous dire qu'effectivement et certains m'ont demandé pourquoi on n'avait pas encore fini le Compte Financier 2024 parce que l'année n'est toujours pas terminée et qu'en plus je demandais à ceux qui me disent ça de voir que l'on se rapproche très fort de notre budget. Notre budget en en termes de fonctionnement est quasiment à 100 % donc à partir du moment où on respecte le budget, on sait exactement à quoi on va s'en tenir pour le Compte Financier et après il reste les investissements qui généralement on sait que depuis quelques années ça tourne autour de 70 % de taux de réalisation.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations sur cette décision modificative. Vous avez pu constater que mon Adjoint aux Finances cherche absolument à me contrarier dans l'organisation de nos débats et décide des délibérations qu'il présente, voilà je le charrie très gentiment. Il y avait notamment dans cette décision modificative 100.000 € pour les élections, c'est un bel exemple, on est remboursé par l'État depuis toujours de 10.500 €, il faut quand même le savoir. Ce sont des dépenses importantes à supporter dans toutes les collectivités territoriales.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2024 BUDGET VILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_133DEL est adoptée à l'unanimité

Monsieur LHERBIER pour l'instant tout se passe bien. Est-ce que vous voulez bien nous présenter le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur Pascal LHERBIER : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Comme chaque année, le Débat d'Orientation Budgétaire est un moment clé du processus de préparation du budget, ça n'est pas le budget, c'est la préparation du budget. Il a pour objectif de nous projeter sur le budget 2025, de pouvoir débattre des positions politiques, publiques conduites et d'évoquer les nouveaux projets à mener. Le Débat d'Orientation Budgétaire que je vais vous présenter est accompagné d'un ROB, d'un Rapport d'Orientation Budgétaire qui est annexé à cette délibération, ROB qui fait à peu près 60 pages.

Le PLF 2025 fixe l'objectif d'un solde à -5 % du PIB en 2025

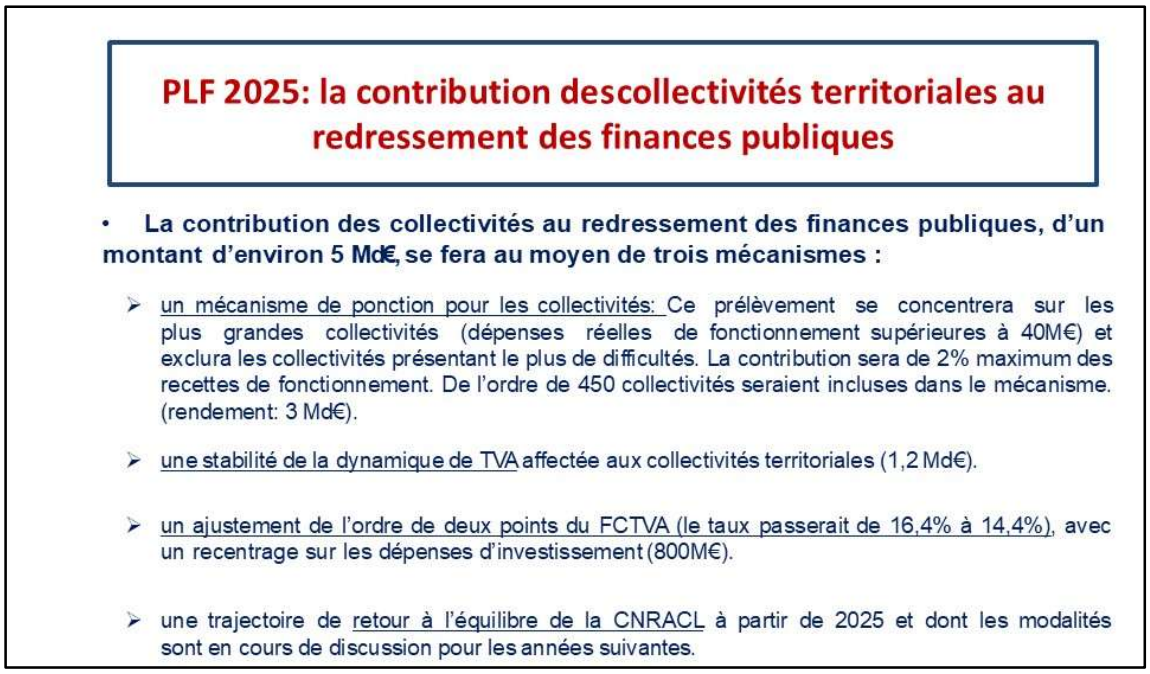
Trajectoire des finances publiques

(en % du PIB)	2022	2023	2024	2025
Solde public (au sens de Maastricht)	-4,7	-5,5	-6,1	-5,0
Niveau de solde conjoncturel	-0,2	-0,3	-0,4	-0,4
Niveau du solde structurel (% PIB potentiel)	-4,5	-5,1	-5,7	-4,5
Dette au sens de Maastricht	111,2	109,9	112,9	114,7

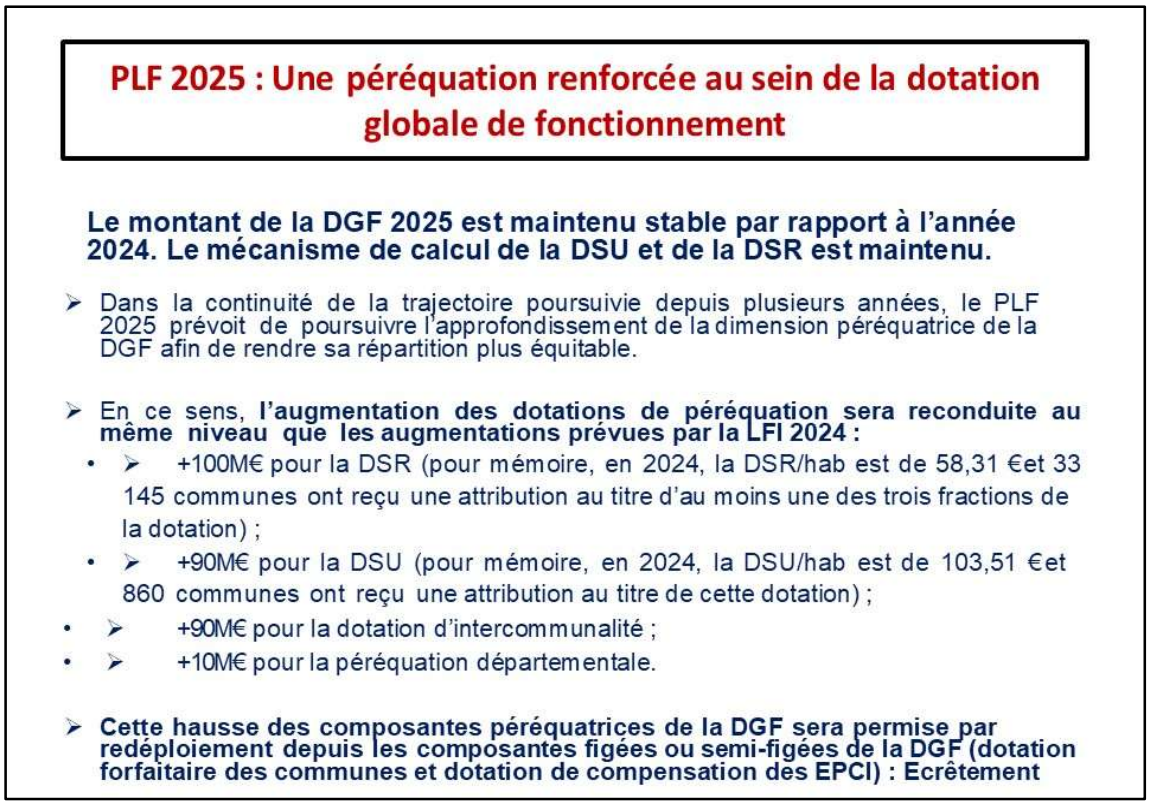
- En 2024, le déficit public, toutes administrations confondues, devrait s'élever à -6,1 %, contre -5,1 % au programme de stabilité. Cette dégradation s'explique autant par une plus forte hausse de la dépense que par des moindres recettes.
- En 2025, le gouvernement souhaiterait un déficit public de -5,0 %.
- Pour parvenir à cet objectif, l'effort doit être de 60 Md€ dont deux tiers de baisse de la dépense (40 Md€) et un tiers de hausse de la fiscalité (20 Md€).

=Les collectivités territoriales devront contribuer pour un total de 5 Md€.

Le budget primitif en construction de la Ville se base sur les annonces du projet de loi de finances 2025 et de la situation financière de la France qui a vu croître, contre toute attente, son déficit en 2024. On sait que le déficit public 2024 devrait s'élever à 6,1 % contre les 5,1 % initialement prévus et les 3 % préconisés par l'Union Européenne. En 2025, le Gouvernement actuel souhaiterait limiter le déficit à 5 %. Pour parvenir à cet objectif, l'effort doit être globalement de 60 milliards, soit par une baisse des dépenses, soit par une hausse de la fiscalité ou un ensemble des deux mais les collectivités territoriales devront contribuer à cet effort pour un total de 5 milliards d'euros.



La contribution des collectivités au redressement des finances publiques, comme je vous l'ai dit d'un montant de 5 milliards d'euros, devrait se faire au moyen des mécanismes suivant pour la Ville : Premièrement un mécanisme de ponction pour les collectivités. C'est un nouveau prélèvement qui va se concentrer sur les plus grandes collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Dans un premier temps, il était prévu 60 millions nous, nous sommes à 45, on pouvait être non éligible mais on a la chance de l'être, on est éligible puisque nos dépenses sont supérieures à 40 millions et va exclure les collectivités présentant le plus de difficultés ce qui n'est pas notre cas. La ponction est de l'ordre de 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Nos recettes réelles de fonctionnement étant de 50 millions, 51 millions à peu près prévues en 2025 ce qui devrait faire 1 million d'euros, 2 % de 50 millions. Ce pourcentage dans le projet de loi de finance est de 0 à 2 %. On a prévu 2 %, on a effectivement prévu au plus négatif pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Une deuxième baisse de l'ordre de deux points du taux de récupération du FCTVA du Fond de Compensation de la TVA. Il faut savoir que sur une TVA à 20%, la Ville ne récupère pas les 20 % comme une entreprise. La Ville récupérait jusqu'à alors 16,4 % et l'État propose que nous ne récupérerions plus que 14,4 % c'est-à-dire de laisser à nouveau 2 % dans les caisses de l'Etat ce qui permettrait à l'Etat de récupérer sur tous les projets que nous avons prévu en 2025 de pouvoir récupérer 800 millions notamment pour la partie française. Une trajectoire de retour à l'équilibre de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de la Fonction Publique à partir de 2025 dont les modalités sont en cours de discussion pour les années suivantes.



Parlons de la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement qui, je vous rappelle pour compenser certains services, était transférée de l'État vers les collectivités donc les services on les garde mais la DGF elle diminue. En 2014, elle était de 5 millions d'euros. Elle sera cette année encore ponctionnée, elle sera de 1,5 millions en 2025, soit une perte cumulée sur 10 ans de 32 millions d'euros pour la Ville. Le Gouvernement annonce une enveloppe stable par rapport à l'année 2024 mais souhaite augmenter la péréquation horizontale, c'est-à-dire que l'enveloppe est la même mais il y aura des transferts qui vont être faits des villes dites riches aux villes moins riches, c'est-à-dire que notre dotation qui va financer l'augmentation des dotations de péréquation des villes éligibles aux dotations de péréquation DSU-DSR, c'est Dotation de Solidarité Urbaine en ce qui nous concerne, ou DSR Dotation de Solidarité Rurale et après la ponction de 1 million d'euros, nous allons être écrêtés pour environ 200.000 euros.



Alors résumons le bilan de contribution de la ville au redressement du pays du projet de loi de finance. 1 million si le taux est à 2 %, une baisse de taux de FCTVA d'environ 200.000 € et un écrêtement de 200.000 € qui nous fait 1.400.000 € en 2025, situation de ce que nous connaissons aujourd'hui du projet de loi de finance au 1er novembre 2024. Par ailleurs, le projet de loi de finance de la sécurité sociale prévoit une augmentation de quatre points de la cotisation patronale de la Caisse Nationale de Retraite des agents de la Fonction Publique dont nous ne connaissons pas véritablement encore les décaissements mais, in fine, si ce pourcentage de quatre points devenait à être réel ça serait pour nous une ponction de 600.000 euros. Heureusement, comme je l'ai déjà rappelé et Monsieur le Maire l'a dit «la Ville est bien gérée». Au regard de ces incertitudes nationales, nous avons souhaité vous présenter avec encore plus de prudence qu'à l'accoutumé, un budget avec des recettes certaines pour l'équilibrer. C'est-à-dire qu'il n'était pas question de prendre des risques pour construire un budget face aux incertitudes qui entoure encore le vote du projet de loi de finance 2025. Chaque ligne de recette a été analysée au regard de sa réalisation 2024 et de son évolution prévisible en 2025 et du risque de baisse selon plusieurs scénarios. Nous savons qu'il ne sera pas possible d'éluder les contributions des collectivités au redressement du pays. Nous les avons d'ores et déjà comptabilisées avec un montant maximum de 1.400.000 €.



Une collectivité se gère comme une entreprise. Nous avons besoin de lisibilité, d'anticipation et de croissance. Aujourd'hui force est de constater que les collectivités n'ont pas beaucoup de repères, n'ont plus de lisibilité à 3 ans sur l'équilibre de leur budget. Les collectivités ont toujours voté leurs budgets à l'équilibre c'est une obligation et sont responsables devant leurs citoyens de la gestion de la Ville. Enfin rappelons que les investissements des collectivités tirent la croissance du pays vers le haut et permettent de garantir l'emploi dans les entreprises locales.



La Ville a toujours mis tout en œuvre pour surmonter chaque situation difficile grâce à sa résilience, sa gestion anticipatrice et surtout sa très bonne gestion financière. La Ville est fermement décidée à poursuivre le développement de ses politiques par un service public de proximité et de qualité sans augmenter les impôts, sans endetter la Ville en application de nos engagements pris envers les Marcquois. La situation financière de la Ville peut être qualifiée de satisfaisante au regard des crises auxquelles la Ville a fait face depuis 10 ans, comme beaucoup d'autres villes d'ailleurs en France, de la première contribution au redressement de la France à partir de 2014, à la crise du Covid en 2020, en poursuivant avec la crise inflationniste que nous avons connu sur les produits et sur les énergies de 2021 à 2023 et tout ceci en maintenant nos soutiens à la population et à nos commerçants, nous y sommes parvenus sans augmenter les impôts et sans endetter la Ville.

Situation financière

La Ville peut se réjouir d'avoir des finances saines.

En ces temps difficiles ne pas avoir de dette permet d'avoir de meilleures marges de manœuvre, de limiter la pression fiscale, de maintenir les moyens pour financer les services publics de qualité.

€	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de fonctionnement courant	46 653 454	45 524 758	48 643 636	50 575 655	51 456 013
- Charges de fonctionnement courant	37 766 327	37 301 135	40 483 709	43 177 876	45 385 308
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**8 887 127**	**8 223 623**	**8 159 927**	**7 397 779**	**6 070 705**
+ Solde exceptionnel large	**- 428 627**	**- 846 608**	**44 541**	**- 149 981**	**150 579**
= Produits exceptionnels larges	430 553	342 104	47 701	32 486	160 997
- Charges exceptionnelles larges	859 179	1 188 712	3 160	182 467	10 417
= AUTOFINANCEMENT DE GESTION	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**
- Intérêts	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT BRUT	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**
- Capital	0	0	0	0	0
= AUTOFINANCEMENT NET	**8 458 500**	**7 377 014**	**8 204 468**	**7 247 798**	**6 221 284**

La Ville peut se réjouir d'avoir une situation financière saine qui a fait face à la première ponction, comme je le disais tout à l'heure, nous avons résisté au Covid, à l'inflation qui a dépassé les 5%, aux ponctions, aux contraintes réglementaires nous avons toujours soutenu les commerçants. Nous avons mis en place des politiques incitatives pour la transition écologique comme pour le développement de l'utilisation du vélo et de la mobilité douce et nous avons contribué au développement de nos services publics avec des tarifs très attractifs et ce, en continuant à investir pour notre Ville et sans augmenter les impôts, sans endetter la Ville.

Situation financière

Montants des dépenses d'investissement hors dette

€	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	18 210 264	13 698 856	7 966 780	15 916 930	19 694 785
Dépenses directes d'équipement	13 205 068	12 751 205	7 853 963	15 652 930	19 374 785
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	5 005 196	947 651	112 817	264 000	320 000
Dépenses fin. et diverses hors dette	120	355 146	3 530	2 248	120
Dépenses d'investissement hors dette	**18 210 384**	**14 054 002**	**7 970 310**	**15 919 178**	**19 694 905**



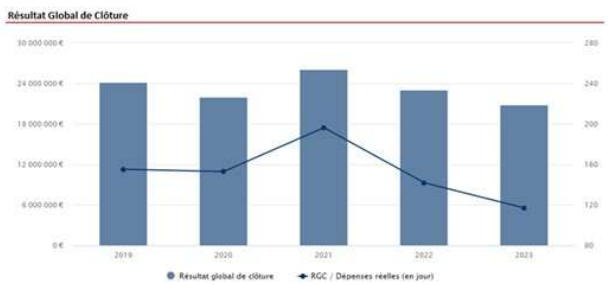
Nous avons 75,8 millions de crédits qui ont été mandatés pour la période 2019-2023 sans compter les reports de crédit 2023 de 3 millions d'euros ce qui nous donne un total de plus de 79 millions de crédits d'investissement engagés pour cette période.

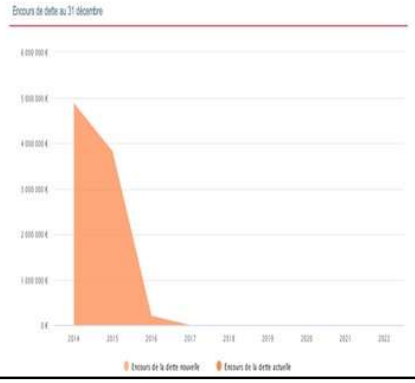
Situation financière

Fonds de roulement ou excédent global

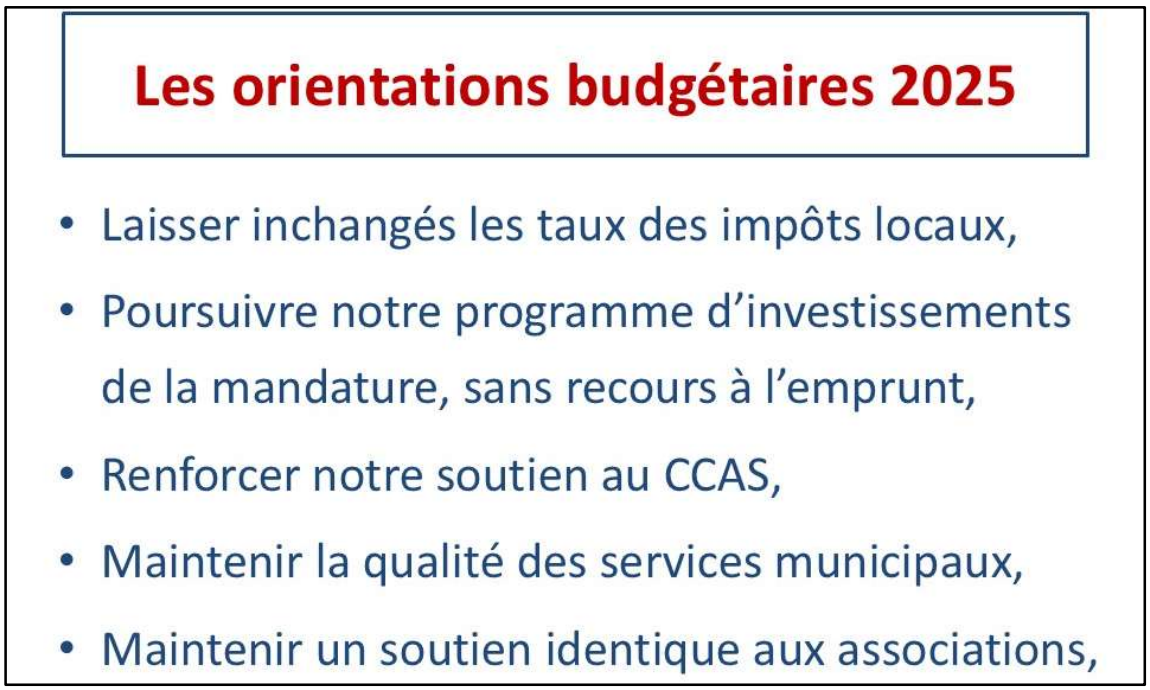
Résultat global de clôture	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté n-1 (yc 1068)	26 947 663	24 165 248	22 015 749	26 064 225	23 043 943
+ Variation RGC n	-2 782 415	-2 151 397	4 048 475	-3 020 282	-2 199 408
= Résultat global de clôture	**24 165 248**	**22 015 749**	**26 064 225**	**23 043 943**	**20 844 536**

La Ville n'a plus de dette depuis 2017.





Notre fonds de roulement, c'est à dire nos réserves, permet de financer les futurs investissements sans emprunter et sans augmenter les impôts. Notre fonds de roulement au 31 décembre 2023 était de 21 millions d'euros. Il ne devrait pas être véritablement plus bas au 31 décembre 2024. Je vais parler de la dette. C'est une obligation légale dans le ROB ça va être vite fait parce que la dette est à zéro.



Pas d'augmentation des impôts locaux à Marcq-en-Baroeul ; poursuivre notre programme d'investissements ; renforcer notre soutien au CCAS. Monsieur le Maire me demandait quel était le budget du CCAS ? Mais moi je connais que ce que nous donnons ce n'est pas moi qui fais le budget CCAS, 1. 250.000 euros, oui, je pensais qu'il y avait d'autres subsides ; maintenir la qualité des services publics et maintenir notre soutien aux associations avec une enveloppe de subventions qui reste maintenue.

Prospective sur le budget de fonctionnement 2025

Fonctionnement
Dépenses

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 136 731,00	9 430 664,71	3,22%	293 933,71
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	29 698 320,00	31 000 000,00	4,38%	1 301 680,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	536 000,00	1 316 000,00	145,52%	780 000,00
AUTOFINANCEMENT	3 000 000,00	2 250 000,00	-25,00%	-750 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 096 308,00	7 106 745,29	0,15%	10 437,29
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	5 000,00	0,00%	0,00
Total Dépenses	**49 472 359,00**	**51 108 410,00**	**3,31%**	**1 636 051,00**
Total Dépenses réelles de fct	**46 472 359,00**	**48 858 410,00**	**5,13%**	**2 386 051,00**
Total Dépenses réelles de fct hors 014	**45 936 359,00**	**47 542 410,00**	**3,50%**	**1 606 051,00**

Fonctionnement
Recettes

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025	EVOLUTION BP 2025 / 2024	EVOLUTION BP 2025 / 2025
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	434 698,00	434 698,00	0,00%	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	35 000,00	50 000,00	42,86%	15 000,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	2 955 800,31	3 076 519,96	4,08%	120 719,65
73 IMPOTS ET TAXES	12 577 141,82	12 578 444,18	0,01%	1 302,36
731 FISCALITE LOCALE	27 138 218,00	27 549 686,00	1,52%	411 468,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 510 458,00	4 898 046,00	8,59%	387 588,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 821 042,87	2 521 015,86	38,44%	699 972,99
Total Recettes	**49 472 359,00**	**51 108 410,00**	**3,31%**	**1 636 051,00**
Total Recettes Réelles de Fct	**49 437 359,00**	**51 058 410,00**	**3,28%**	**1 621 051,00**

Ainsi la projection du budget 2025, c'est une projection qui s'établirait à 51,1 millions et s'afficherait une augmentation de 3,3 % avec une baisse de l'autofinancement de 750.000 euros pour présenter une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 5,13 % à 48,8 millions d'euros, soit par rapport à l'année 2023, fin 2024 au niveau budget, plus que 2,4 millions d'euros. Le chapitre 11, les dépenses à caractère général, augmenteraient en l'état actuel de nos prévisions de plus de 3 %. Notons que les services à la population, restauration scolaire 75.000 € ; famille/jeunesse plus de 41.000 € ; les fêtes plus de 115.000 € ; culture 50.000 € ; assurance et autres parce que les assurances ont énormément augmenté plus 63.000 € ; taxe foncière 50.000 € on contribue aussi à payer une taxe foncière et 18.000 € de divers.

Les dépenses de personnel devraient augmenter de 1,3 million, soit d'environ 4,38 % pour atteindre 31 millions d'euros. Le chapitre 65 qui concerne essentiellement les subventions augmenterait de 10.000 € parmi les plus fortes augmentations celle de la subvention au CCAS qui devrait cette année abonder plus de 50.000 € de plus que l'année dernière. Notre contribution à l'Ecole Européenne pour 16.000 € ; l'augmentation de la participation forfaitaire de la CSP de la Crèche de la Buissonnière de 30.000 € ; un forfait mobilité durable aux agents est dorénavant cumulatif à hauteur de 37.000 €. Le chapitre 14 correspondant à l'atténuation de nos produits, c'est-à-dire toutes les pénalités SRU de 300.000 € en 2025 contre 536.000 € que nous avons dû payer en 2024 et la contribution au redressement du pays d'un million seize si on part sur les chiffres 2025 par rapport à 2024 puisque c'est 2 % de nos recettes de fonctionnement, les recettes de fonctionnement allant augmentées, il y aura 16.000 € en plus et une évolution de 145% donc de 780.000 euros de la pénalité SRU.

Prospective sur le budget d'investissement 2025

Investissement
Dépenses

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	35 000,00	50 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	150 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 000,00	15 200,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	256 362,00	279 470,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	380 000,00	360 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 769 172,00	8 606 849,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	11 169 000,00	9 324 000,00
Total Dépenses	**20 719 534,00**	**18 785 519,00**
Total des dépenses d'équipements	**20 574 534,00**	**18 570 319,00**

Investissement
Recettes

Chapitre	BP 2024	DEMANDE BP 2025
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	5 492 500,00	4 109 900,00
AUTOFINANCEMENT	3 000 000,00	2 250 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	150 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	651 000,00	1 251 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 000 000,00	2 659 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 476 034,00	8 365 619,00
Total Recettes	**20 719 534,00**	**18 785 519,00**

La poursuite de notre programme d'investissement de la mandature en 2025 nécessite d'afficher aujourd'hui 19 millions de dépenses d'équipement auxquels il faut rajouter 3 à 4 millions de report ce qui devrait avoir un budget d'investissement 2025 à hauteur de 22 millions d'euros. Les gros chantiers en finalisation, c'est la Maison de la Jeunesse, le restaurant du Pont, l'extension de l'Ecole de Musique et la salle de sport des Rouges-Barres. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur LHERBIER. Merci aussi aux Services et merci à mon Directeur des Finances de la Ville sous l'autorité de mon Directeur Général. Je crois qu'il y a eu un très gros travail de fait par chacun, par les Services que je remercie infiniment et par chacun des Adjoints pour pouvoir préparer cette réunion qui est un débat simplement et qui nous conduira dans un délai proche au vote du budget. J'ouvre le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur CREPEL, vous avez la parole.

➢**Intervention de Monsieur Philippe CREPEL** : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs. Votre rapport est optimiste car il voit l'élection de TRUMP comme un risque alors qu'aujourd'hui c'est une réalité. Plus sérieusement, la situation mondiale est effectivement inquiétante. Il n'y a pas que la situation économique qui est grave mais le risque augmenté du développement des conflits internationaux, la montée des divisions au sein des États ainsi que le risque des extrêmes droites sont particulièrement préoccupantes. Un report au mois de janvier ou février pourrait être plus judicieux pour faire face aux circonstances exceptionnelles pour le vote du budget. A une date où les budgets de l'État et de la sécurité sociale sont loin d'être stabilisés, il nous semble quand même important de prévoir un budget pour notre commune. Par contre, nous nous interrogeons sur l'opportunité de fixer la décision en décembre. Nous ne sommes pas à l'abri de bonnes mais aussi surtout de mauvaises surprises.

Avec un Gouvernement qui prévoit 50 à 60 milliards d'économies, la seule vision c'est l'austérité et la réduction des services publics alors que la recherche de recettes nouvelles volontairement n'a pas été examinée. Pourtant de nombreuses démonstrations du contraire par des économistes et par le nouveau Front Populaire permettraient de parvenir dès l'année prochaine à un déficit public conforme aux attentes européennes. A l'échelle des collectivités, il est annoncé plus de 5 milliards d'économies à réaliser mais la facture sera beaucoup plus salée qu'annoncée à écouter les communications de l'Association des Maires, des Conseillers Départementaux et Régionaux. Pour notre commune, c'est 1 million de ponctions financières, une perte de recette de 400.000 € et une augmentation des dépenses contraintes à 600.000 € mais apparemment, il y a des annonces où ce serait plutôt 450.000 € pour la CNRACL pour un total de 2 millions d'euros c'est-à-dire le double de la contribution annoncée, la ponction de 1 million d'euros. En ce qui concerne notre fonctionnement, nous avons plusieurs remarques et commentaires. La dotation globale de financement de plus en plus faible n'est déjà plus une variable inquiétante de notre budget celle-ci passant à 1,5 million d'euros ne pèsera plus que 3 % du budget de notre Ville. Il faudrait penser pour le prochain budget à changer l'échelle du graphique page 25 parce qu'on va être en dessous des 1,5 millions qui étaient prévus. Les recettes fiscales de la Ville conservent une forte stabilité liée au parc immobilier de haut standing des habitants cela permettra des recettes d'au moins 1 million et demi d'euros avec l'augmentation des bases locatives sans avoir augmenté l'imposition locale. La Ville de Marcq peut donc compter de façon durable dans l'équilibre de ses comptes sur les recettes de la fiscalité directe supérieure aujourd'hui à 50 %. Beaucoup de communes peuvent nous envier. Pour nous, pas d'inquiétude à Marcq-en-Baroeul sur ces questions. Les villes riches s'en sortiront certainement toujours mieux que les villes pauvres.

Le fonds de roulement est annoncé légèrement à la baisse mais nos réserves financières et immobilières le sécurisent. Concernant la politique de la ville, notre Groupe n'aurait certainement pas les mêmes actions municipales, nous avons une autre vision de la solidarité en direction des habitants de notre Ville et surtout ceux en difficulté sociale. Dans les actions municipales, nous continuerons à nous opposer aux placements financiers effectués par la Ville si les intérêts ne sont pas à destination sociale et utilisés dans l'année N du budget. Pour le budget 2025, notre Groupe demande le financement permettant de soutenir de nouvelles activités pour une tarification solidaire de tous les tarifs, de tous les services municipaux, la mise en place d'emplois de quartiers et de services de proximité, informatique, administratif, tri du verre, par exemple, la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'amélioration du tri sélectif et de développement du compostage dans les logements collectifs de la Ville, la gratuité des fournitures scolaires dans les écoles publiques gérées par notre Ville et un accès libre et gratuit à la Médiathèque pour tous. La création d'un atelier d'urbanisme dans les quartiers ayant des rénovations urbaines importantes. L'expertise des habitants doit être utile à leur cadre de vie et aux orientations de notre commune. Etant donné la fréquentation de notre piscine, la construction urgente d'un bassin supplémentaire ou d'une seconde piscine. La création d'un service d'accompagnement et d'aide à domicile, un SADE, car les personnes âgées de notre Ville sont aujourd'hui dépendantes des services privés ou du bénévolat. Le développement de la politique en direction de la jeunesse devrait en plus des actions actuelles prévoir un cautionnement solidaire pour les logements, davantage de gratuité pour les licences sportives et les loisirs et plus de bourses pour aider au permis de conduire et au BAFA.

La création de tiers lieux d'études pour permettre aux élèves et aux étudiants de notre Ville de trouver des lieux calmes et propices à l'apprentissage. La transformation de la Maison de l'écologie et de l'environnement pour qu'elle accompagne dans leurs projets environnementaux les habitants, en débattre avec eux et les conseils. Celle-ci pourrait aider à résorber l'habitat insalubre. L'augmentation des subventions aux associations Marcquoises qui réalisent une grande partie des services à la population. Ce débat ne donne pas lieu à vote. Nous espérons que vous prendrez en considération nos quelques remarques et propositions, notre action est guidée par l'intérêt que nous portons à l'ensemble des Marcquoises et des Marcquois. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur CREPEL. Monsieur TONNEL je crois que vous avez demandé la parole, c'est vous qui parlez ? Allez-y.

➢**Intervention de Monsieur Denis TONNEL :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Nous ne faisons pas habituellement de politique nationale lors de nos conseils municipaux mais force est de constater qu'une crise touche notre pays et que les Marcquois jusqu'alors protégés, sont inquiets pour leur avenir. La situation des finances nationales est en effet très préoccupante, l'Etat pris à la gorge cherche désespérément de nouvelles sources de financement. Si jusqu'alors la baisse drastique de la DGF pouvait se comprendre au titre de la solidarité nationale, nous arrivons désormais à un point de non-retour. Le Mozart de la finance qui nous avait été promis n'est pas au Gouvernement c'est certain. Mozart de la finance qui se compose chez nous de deux personnes en la personne de Pascal LHERBIER et de Monsieur Jean-Pierre Monier que nous remercions pour leur efficacité et leur clarté. Nos remerciements que vous transmettrez également à l'ensemble des services qui réalisent chaque jour d'importants efforts. Construire un budget dans cette situation plus que délicate avec des chiffres qui sont le plus proche possible de la réalité devient en effet un exercice très compliqué. Notre duo financier fonctionne très bien. La commission des finances se déroule toujours dans une très bonne ambiance et nous recevons des réponses toujours précises à nos questions et on vous en remercie. La preuve que la transparence est possible et que l'apaisement que vous appelez de vos vœux Monsieur le Maire passe par une plus grande information des groupes minoritaires. Monsieur le Maire, mes chers Collègues. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec certains de vos choix stratégiques mais nous devons reconnaître que la gestion des finances nous satisfait, je parle de la gestion des finances. Placement du cash, on en a parlé et on s'est largement exprimé contrairement à ce que vient de dire Philippe CREPEL, c'est une très bonne initiative et nous la soutenons. Investissement de la pénalité SRU dans les projets des bailleurs, excellente initiative, investissement dans les énergies renouvelables qui ont permis à la Ville de moins subir la crise énergétique, c'est une très bonne chose. Les choix sur ces décisions ont été les bons et ont permis à notre commune de réaliser soit des économies importantes, soit des plus-values intéressantes, nous tenions à le souligner ce soir. Pourtant, comment pouvons-nous débattre du prochain budget alors que plusieurs informations cruciales sont manquantes. Le vote définitif par l'Assemblée Nationale des nouvelles dispositions visant à ponctionner les collectivités. La liste précise des ventes de patrimoine qui permettront d'équilibrer notre budget, le montant définitif des DMTO et surtout nos chiffres définitifs à fin 2024. Vous conviendrez qu'il s'agit pour tous d'un exercice compliqué et encore plus pour nous humble représentant de l'un des deux groupes minoritaires.

Nous attirons toutefois l'attention du public et de la presse sur plusieurs charges nouvelles alors je vais être un peu long je m'excuse mais en fait c'est ce que vient de dire Monsieur LHERBIER à juste titre. Donc la contribution exceptionnelle votée par le gouvernement alourdira nos charges d'un million d'euros ; la baisse de la DGF se poursuit et un nouvel écrêtement supplémentaire de 200.000 € viendra encore alourdir nos finances. L'augmentation de 6 points des montants de la Caisse de Retraite alourdira de 600.000 € cette dépense et nous notons également une perte de 200.000 € du FC TVA. Enfin les frais de personnel augmenteront normalement de 1.300.000 euros. Pour être bref, ces quelques lignes représentent à elles seules, plus de 3,3 millions d'euros de charges supplémentaires. Alors de quelle marge de manœuvre disposons-nous pour équilibrer votre budget et ceci toujours sans augmenter les impôts ? Vous avez prévu, je l'ai rappelé tout à l'heure, des ventes de patrimoine pour 4 millions d'euros, un emprunt de pure forme pour 8 millions d'euros, emprunt que vous n'utiliserez pas car les investissements ne seront pas tous réalisés et c'est tant mieux car les taux actuels sont encore forts importants. Nous rappelons, par ailleurs, en étant un peu lourd, on s'en excuse par avance, que vous n'avez pas voulu dans un passé récent emprunter et bénéficier de taux négatifs dont la Ville pouvait disposer. Vous n'avez pas fait ce choix et nous affirmons à nouveau ici que c'est une erreur historique. Pour tenir sans emprunter et sans augmenter les impôts, il faut donc serrer les services de manière logique, c'est ce que vous faites déjà depuis 10 ans maintenant, cette situation n'est plus tenable et le patrimoine de la Ville n'est pas extensible. Avec la crise qui va s'accentuer et d'éventuelles nouvelles dispositions législatives, les prochains exercices, n'en doutons pas, seront encore plus compliqués. Notre trésorerie aura à nouveau perdu 7 millions d'euros à la fin de l'exercice pour s'établir à 14 millions, c'est le résultat du paiement cash de tous nos investissements. Comme nous le disions l'année dernière, nous sommes donc forts inquiets pour les prochains exercices. Le budget sera voté dans un mois. Les informations manquantes, nous l'espérons, seront connues ou transmises nous reviendrons donc plus longuement sur nos positions lors de cette prochaine séance. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Monsieur LHERBIER vous voulez dire un petit mot

➢**Intervention de Monsieur Pascal LHERBIER :** Juste un petit mot à Monsieur TONNEL. En fait pour rappeler que tout à l'heure j'avais annoncé que l'on a voté le budget l'année dernière en décembre et que la décision modificative n'intervient qu'en novembre de l'année d'après alors bon je suis peut-être optimiste mais je pense qu'à partir du moment au niveau des chiffres on a quand même essayé à chaque fois d'équilibrer et de voir la situation la plus mauvaise, on arrive à équilibrer le budget avec la situation la plus mauvaise j'ai même l'impression qu'en votant le budget en décembre, on aura que des bonnes surprises en 2025.

Monsieur le Maire : Bien merci à vous. Loïc CATHELAIN vous voulez dire un petit mot.

➢**Intervention de Monsieur Loïc CATHELAIN :** Oui. Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire. Je crois qu'il y a un constat qui se fait ce soir qui se dégage, je pense parmi tous les conseillers municipaux, c'est qu'il y a une grande probabilité pour que la vérité d'aujourd'hui au niveau national ne soit pas celle de demain et celle de demain ne sera pas celle d'après-demain je ne souhaite pas qu'il y ait une grave crise politique dans mon pays mais on en a tous bien conscience.

Voilà, Monsieur le Maire, vous aurez un choix à faire puisque je crois qu'à partir, je regarde aussi Monsieur LHERBIER, d'aujourd'hui, à partir du débat d'orientation budgétaire, nous avons deux mois pour voter le budget ce qui nous laisse les marges de manœuvre mais moi je trouve que c'est aussi une bonne chose de pouvoir avoir un budget en début d'année alors que d'autres collectivités comme le Département va plutôt adopter un budget au mois de Mars ce sont d'autres enjeux après au Département mais pouvoir commencer l'année avec un budget, pouvoir payer ce qu'on doit payer, c'est avoir les autorisation de paiement, les crédits de paiement, c'est aussi rassurant pour nos partenaires qui savent en tout cas et si, à un moment donné, il y a une décision modificative à prendre, on la prendra naturellement. Moi, en ce qui me concerne, je voulais juste rappeler que sur la Ville de Marcq-en-Baroeul, il y a 10 % de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. C'est mieux qu'au niveau national où ça s'établit à 14 % de mémoire mais ça reste quand même une personne sur 10 dans la Ville qui vit sous le seuil de pauvreté et si j'ai bien compris les orientations que vous proposez pour notre prochain budget, vous proposez une augmentation de 50.000 € de la subvention qui est accordée au CCAS de la Ville. Voilà, c'est un effort substantiel quand même qui est fait puisque ce n'est pas un one shot, c'est un effort qui a perduré dans le temps puisque depuis le début de ce mandat, la subvention du CCAS a été revue régulièrement à la hausse, je me suis trompé d'ailleurs sur le chiffre de la subvention que je vous ai donné tout à l'heure, c'était celle de l'année 2020, en 2021 elle avait été augmentée à 1.275.000 ; en 2022, 25.000 € supplémentaires, 1.300.000, en 2024 50.000 € supplémentaires 1.350.000 et cette année encore 50.000 € supplémentaires 1.400.000 et j'ai envie de dire ce n'est pas la seule recette de la Ville pour le CCAS puisqu'on a une convention de réciprocité et, à chaque fois qu'un agent du CCAS travaille pour la Ville, la Ville nous reverse effectivement ce que ça nous coûte donc c'est une recette supplémentaire qui s'ajoute et en tout et pour tout le budget du CCAS de la Ville ce n'est pas un petit budget, c'est un budget qui est quasiment à 2,2 millions d'euros autant de choses que nous pouvons faire en faveur des Marcquois mais aussi en faveur des Marcquois les plus fragiles. Moi, j'espère que cette orientation aboutira parce que c'est une bonne chose, ça montre le soutien de la Ville aux Marcquois qui peuvent être quelquefois en situation de fragilité.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ? Monsieur Augustin HUGLO.

➢**Intervention de Monsieur Augustin HUGLO :** Oui merci Monsieur le Maire. Chers Collègues. Je voudrais juste rappeler que cette situation économique nationale ne date pas d'hier. On fête cette année le triste anniversaire de 50 ans de déficit des administrations publiques, 50 ans c'est énorme. Je pense qu'on a perdu trop de temps à essayer de trouver des responsables et des contributeurs mais je voudrais simplement souligner qu'il y a des périodes qui sont fastes et il y a des périodes qui sont difficiles, on distingue d'ailleurs dans le budget des administrations les soldes structurels et conjoncturels, il y a des périodes qui sont propices pour essayer d'améliorer la situation, il y a des périodes qui sont plus difficiles et ce que je souhaite saluer c'est le fait que, si on a zéro dette aujourd'hui, c'est parce que quand ces périodes étaient plus propices pour le faire, on a su se mettre dans des bonnes conditions et c'est quelque chose qu'il faut que l'on garde toujours parce qu'on ne sait jamais de quoi l'avenir est fait.

On doit gérer avec des choses qui nous sont imposées, des situations qui nous sont imposées et il faut savoir gérer les choses de façon responsable pour que quand la situation se dégrade et est plus difficile, on puisse être moins sous contrainte et qu'on n'ait pas des dépenses du passé à rembourser. Je souhaite saluer cette zéro dette, on est passé rapidement dessus mais c'est quelque chose, je pense, que l'on doit souligner particulièrement dans ce contexte et j'espère que d'ici 50 ans, on pourra rééquilibrer un budget. Moi je suis né c'était déjà le déficit, je n'ai jamais connu un budget en excédent. Je pense que c'est quelque chose qui nécessite à toutes les échelles, d'être fait avec attention et responsabilité et vu la situation de notre Ville qui est saine, qu'on ne se prive pas de le saluer.

Monsieur le Maire : Je remercie beaucoup les uns et les autres. Je remercie d'abord mon Adjoint Pascal LHERBIER et une nouvelle fois les services mais je remercie chacun pour ce débat. Je pense que Augustin HUGLO a raison aussi de rappeler que ça fait 50 ans, enfin il y a 50 ans que c'était le dernier budget en équilibre. Ça n'est incriminé personne particulièrement que de dire que c'est une lente dégringolade qui nous conduit aujourd'hui à la situation actuelle et moi je vais peut-être vous choquer mais je trouve qu'il fallait à un moment donné que chacun prenne vraiment conscience que la situation dans notre pays est très grave et qu'il faut absolument se ressaisir. Alors qu'il y ait une contribution qui soit demandée aux uns et aux autres, moi je peux le comprendre mais je pense effectivement que ce qui nous est demandé aujourd'hui est très lourd et nous espérons que la contribution au final sera moins importante, c'est le débat, c'est le débat qui a eu lieu d'ailleurs au Congrès de l'Association des Maires de France, le Sénat a apporté sa contribution aussi et puis on espère qu'il y aura une moindre pression faite sur les collectivités territoriales. Je pense aussi très franchement, mes chers Collègues, qu'il faudrait quand même, à un moment donné, l'État travaille sur les normes, on en a marre de ces normes, on en a marre de ces officines qui nous fixent des règles, les ligues professionnelles de sport qui viennent nous dire on voudrait que dans telle salle maintenant ce soit un écran, de telle dimension, qu'il y ait un espace réservé aux ramasseurs de balles, qu'il y ait telle ou telle chose, si la ligne n'est pas à tel endroit, si jamais il y a un spot qui est mal placé, une amende, il y a à un moment donné les conseilleurs ne doivent être les payeurs et ça c'est vraiment une situation insupportable. On ne dit pas aussi assez dans notre pays, qu'il y a combien, 1300 agences. Elles sont sans doute utiles mais peut-être qu'il y a des gains de productivité, qu'il y a aussi un certain nombre de choses qui pourraient être regroupées, elles représentent 80 milliards, vous m'entendez bien 80 milliards de dépenses. Sans doute qu'une très grande partie est nécessaire mais 458.000 salariés sur ces 1.300 agences, il y a peut-être là matière à faire quelques efforts. A un moment donné, il faut tout mettre sur la table et que tout le monde fasse les efforts utiles. Des efforts, il y a longtemps qu'on nous en demande. Ce n'est pas le Gouvernement actuel qui nous demande un effort, certain semble l'oublier, mais en réalité, je me souviens quand même qu'en 2014, en 2014, on nous a demandé une petite contribution au redressement de la France de 2,5 millions d'euros à la Ville de Marcq-en-Baroeul, 2,5 millions d'euros en 2014. Moi je veux qu'on soit juste. C'est-à-dire que, on est là en train aujourd'hui de raconter n'importe quoi en oubliant la responsabilité de chacun et depuis donc 2014 fêtons l'anniversaire, tous les Gouvernements ont baissé, même avant 2014, ont baissé la DGF et cela représente 32 millions d'euros pour la Ville de Marcq-en-Baroeul en dix ans de moins.

On peut toujours annoncer la catastrophe ce n'est même pas pour polémiquer Monsieur TONNEL, l'année dernière vous disiez les services on fait tout ce qu'ils pouvaient pour réduire d'année en année leurs dépenses. Ils sont arrivés à l'os et aucune possibilité supplémentaire d'économies n'est désormais possible. On est très vigilant, on fait attention et vous l'avez souligné, les services travaillent d'arrache-pied pour que tout simplement on ne baisse pas le service à la population, on augmente dans beaucoup de domaines, tout à l'heure Monsieur CREPEL, vous avez fait la liste mais la liste de quoi, la liste de tout ce que nous faisons, on le fait ce que vous dites dans la Ville de Marcq-en-Baroeul en grande partie mais, je crois, qu'il a un moment donné, il n'est pas possible d'imaginer une société où tout est gratuit. J'ai d'ailleurs demandé à ce que l'on donne aux gens les chiffres pour qu'ils sachent ce qu'ils payent et ce que ça coûte. Il faut que nos concitoyens qui nous regardent, les gens qui sont ici, vous-même qui est élu, en parliez autour de vous, un repas dans nos cantines, il faut le faire, on va continuer à le faire, il y a zéro problème, il n'y a même pas l'ombre d'une discussion, ça coûte 13 € à la Ville. Le coût payé par les gens, c'est entre 2 et 3 €, 2 et 3 € et s'il y a un problème pour quelqu'un, il y a le CCAS qui est là également. Le coût d'un élève qui va au Conservatoire de Musique de Marcq-en-Baroeul, c'est 1.600 € que ça coûte à la Ville, le coût pour le Marcquois qui y va avec ses enfants, c'est entre 2 et 300 € donc l'argent gratuit n'existe pas, l'argent gratuit n'existe pas. Le service gratuit, il y a toujours quelqu'un qui le paye et j'ai déjà dit les finances publiques, il y a des charges publiques, il faut les couvrir donc on peut raconter tout ce qu'on veut, c'est comme ça qu'il faut faire. Nous, nous sommes extrêmement rigoureux. Moi, je suis émerveillé par le travail qui est fait par les services pour rendre un service efficient sans justement ouvrir la boîte de Pandore et avec Pascal, avec tout le conseil municipal, avec la majorité mais je pense qu'on sera sans doute en grande partie d'accord les uns et les autres, on a prévu dans ce débat d'orientation budgétaire, les solutions les moins favorables pour la Ville de Marcq-en-Baroeul et c'est pour ça que dans ce débat, on est relativement serein, on a mis ce qui pourrait nous arriver de plus exigeant, je ne vais pas dire de pire parce que si on est dans cette situation c'est parce que ça dure depuis trop longtemps et il faut sans doute faire un effort tous parce que, si on n'arrive pas à comprendre qu'il y a des efforts à faire dans notre pays, ce sont les marchés financiers internationaux qui nous obligeront à le faire et la situation, alors là, ce sera une autre paire de manche, ce sera autre chose, vous avez vu ce qui s'est passé dans d'autres pays, que ce soit la Grèce ou ailleurs. Je ne compare pas la France à la Grèce et on en n'est pas là. On a des gens de grande qualités, de grandes compétences, ils sont de droite ou ils sont de gauche mais ils sont tous de grandes compétences et je voudrais que l'on ait cette conscience partagée que l'on a une responsabilité pour nous, pour nos villes mais pour nos enfants aussi et je pense que ce débat est un débat responsable, ce DOB est un DOB responsable et j'espère tout simplement que vous nous donnerez le plus grand soutien pour que l'on puisse présenter un budget et s'il faut l'année prochaine faire une décision modificative, on le fera. Vous avez vu cette année le caractère assez dérisoire de la DM que l'on fait, on verra l'année prochaine ce que nous devrons faire, mais restons confiant dans l'avenir et restons confiant dans le grand pays qui est le nôtre. Mes chers Collègues, je vais vous proposer si vous le voulez bien que l'on prenne acte puisque ce n'est pas un vote.

Qui est contre le fait de prendre acte de ce DOB. Il n'y a pas à faire voter, on prend acte simplement le débat a eu lieu comme ça personne n'est gêné et tout le monde a pu faire ses observations. Merci à vous en tout cas pour le débat intéressant qu'on a eu tous ensemble et on va poursuivre. Monsieur LHERBIER je vous remercie et je passe la parole à Monsieur Alain CHASTAN, le grand dépensier

Alain CHASTAN : et pas des moindre Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : C'est pour la bonne cause, pour la bonne cause parce que l'on a des collaborateurs de grande qualité allez-y Monsieur CHASTAN.

➢**Intervention de Monsieur Alain CHASTAN :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs. Un certain nombre de délibérations à vous présenter. Les deux premières concernent la protection sociale complémentaire. Une première protection sociale complémentaire sur la prévoyance. Ce n'est pas nouveau, dans la collectivité, que la collectivité contribue à l'adhésion à la prévoyance. C'est une mise en place qui a été faite en 2013. Cette convention a été revue en janvier 2023 et aujourd'hui il y a une nouvelle convention de participation qui prend en compte l'incapacité temporaire de travail, le décès et l'invalidité permanente. L'invalidité permanente était jusqu'à présent une option. La participation de l'employeur est de 50 % du montant de la cotisation par agent, ça c'était la première délibération.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE - CONVENTION DE PARTICIPATION

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_134DEL est adoptée à l'unanimité

La deuxième délibération concerne également la protection sociale mais sur la complémentaire santé. En janvier 2026, les collectivités auront l'obligation de contribuer à la complémentaire santé. Nous avons décidé dans un souci de préserver et de bienveillance envers les agents, d'anticiper cette mise en œuvre de participation à compter du 1er janvier 2025. Pour se faire, chaque agent se doit de souscrire à une mutuelle labellisée et, à ce titre, il pourra percevoir sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle en question, d'une participation de la collectivité. La participation là est non pas sous forme de pourcentage mais sous forme de forfait : 30 € mensuel pour les agents de catégorie A ; 35 € mensuel pour les agents de catégorie B et 40 € mensuel pour les agents de catégorie C.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ - LABELLISATION

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_135DEL est adoptée à l'unanimité

Est-ce que je continue dans les délibérations. Il n'y a pas de demande de prise de parole. Très bien.

La troisième délibération c'est la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services, ce qu'on appelle communément un DGA. C'est suite à l'évolution de la strate démographique de la collectivité qui désormais compte plus de 40.000 habitants et bien, il convient pour se faire de créer un poste supplémentaire de DGA. On vous propose que ce DGA soit celui ou celle plus exactement qui a la Direction de la Communication, de la participation citoyenne, de la transition écologique, du bien-être de l'animal en ville, il était important qu'on puisse nommer une femme à ce DGA pour respecter la parité. Véronique tu as abordé le problème de la parité homme-femme et donc pour respecter le 40/40 en termes de pourcentage, il était nécessaire et indispensable de nommer une femme à ce poste et d'ailleurs si nous n'avions pas nommé pour la petite histoire, si nous n'avions pas nommé un DGA dans le contexte de cette augmentation de la strate de la Ville de Marcq-en-Baroeul, une pénalité de 50.000 € nous été imposée par l'État mais oui on l'aurait fait.

CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES - DGA

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_136DEL est adoptée à l'unanimité

En ce qui concerne la délibération suivante, c'est sur le régime de maintien des primes et des indemnités des agents dans certaines situations de congé. Jusqu'à présent, le régime indemnitaire était préservé quel que soit les circonstances de maladie des agents. Désormais, en fonction du type de congé maladie, les modalités vont être un peu différentes puisque nous avons nécessité d'avoir un régime qui ne soit pas plus favorable que celles qui sont prévues dans la fonction publique de l'État. Les congés de maladie ordinaire, le régime indemnitaire sera maintenu. Dans les congés de longue maladie et de congés de grave maladie, il y aura un maintien du régime indemnitaire à hauteur de 33 % la première année et 60 % les 2ième et 3ième années. Par contre dans les congés de longue durée, il u aura suspension du régime indemnitaire.

RÉGIME DE MAINTIEN DES PRIMES ET INDEMNITÉS DES AGENTS DANS CERTAINES SITUATIONS DE CONGÉS - INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_137DEL est adoptée à l'unanimité

La délibération suivante concerne les prestations d'action sociale en faveur des agents et de leur famille. Cette prestation était déjà allouée au personnel. Il s'agit d'une revalorisation des taux qui sont alloués aux agents qui bénéficient de ces prestations.

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_138DEL est adoptée à l'unanimité

Concernant la dernière délibération, elle concerne le tableau des effectifs permanents. Une petite modification qui concerne la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ième} classe à temps non complet, c'est-à-dire à 8h30 semaine.

TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_139DEL est adoptée à l'unanimité

Voilà, Monsieur le Maire, les différentes délibérations que je souhaitais proposer.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. Moi je voudrais le dire ici, c'est important qu'on le sache, puisque ce sera 31 millions dans le budget futur vous vous rendez compte de la masse d'argent que ça représente. Moi je voudrais me féliciter du climat social qui existe, du bon dialogue qui existe entre les élus, la direction, les directeurs et les organisations syndicales de notre Ville. On essaie effectivement de répondre aux aspirations des uns et des autres, c'est un gros travail, je remercie Alain bien sûr en tant qu'élu et l'ensemble des personnes qui participent au premier rang duquel mon Directeur Général, ma Directrice des Ressources Humaines, elle part bientôt en retraite.

Il y a un travail formidable qui est fait avec des avancées sociales aussi puisque vous avez entendu notamment cette mutuelle qu'on va prendre davantage en considération et qui représente quand même dans le budget de la Ville un effort de 160.000 € pour renforcer l'aide parce que la mutuelle on sait très bien que c'est toujours une inquiétude et une angoisse pour les uns et les autres. La Ville n'était pas obligée de le faire et elle fait une avancée sur ce sujet. Je pense qu'il n'y avait pas de demande de prise de parole sur les délibérations d'Alain Chastan. On considère donc qu'elles sont adoptées à l'unanimité. Pas d'objection sur ce sujet ? Je vous en remercie.

Didier ELLART a présenté sa délibération. Véronique SAVIGNAC a présenté sa délibération également et donc Valentine ACCROUTE à la parole pour présenter sa délibération.

➢**Intervention de Madame Valentine ACCROUTE** : Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs. L'objet de cette délibération concerne la mise disposition de télécommande permettant d'activer les dispositifs sonores équipant les feux tricolores de la MEL. Ces télécommandes permettent de sécuriser les déplacements des personnes non voyantes ou malvoyantes en leur fournissant une assistance sonore pour traverser les passages piétons. Depuis plusieurs années, la MEL a équipé la quasi-totalité de ces feux tricolores d'un système sonore qui informe de la couleur du feu et depuis septembre 2023 indique également le nom de la rue grâce à une synthèse vocale. Ces dispositifs sont activables grâce à des télécommandes distribuées gratuitement. Afin de faciliter l'accès à ces équipements, la MEL propose aujourd'hui de confier la distribution des télécommandes directement aux communes signataires d'une convention ce qui simplifie leur mise à disposition au plus près des personnes concernées. Pour notre Ville Marcq-en-Baroeul, il s'agit d'un pas concret vers une meilleure accessibilité et une inclusion renforcée des personnes déficientes visuelles dans l'espace public. En signant cette convention avec la MEL, nous affirmons notre volonté de participer activement à cette démarche. Je vous invite donc à approuver cette délibération qui constitue une avancée pour garantir l'autonomie mais aussi la sécurité de tous les citoyens dans leur déplacement. Je profite également de cette délibération pour vous rappeler que ce weekend a lieu une nouvelle édition du Téléthon sur la Ville de Marcq-en-Baroeul avec de nombreuses animations en partenariat avec les Associations Marcquoises. Elles permettront de récolter des dons pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires mais également sur d'autres maladies génétiques rares. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : D'abord on va voter cette délibération mais c'est très bien de rappeler le Téléthon auquel on participe. Madame Odile VIDAL SAGNIER vous vouliez prendre la parole. Je m'excuse parce que vous ne l'aviez pas indiqué donc je ne l'avais pas vu, on ne me l'avait pas dit, en tout cas vous avez la parole, il n'y a aucun problème, aucun problème.

➢**Intervention de Madame Odile VIDAL-SAGNIER** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs. Mon intervention porte sur deux points au sujet du handicap visuel. Je suis étonné que les personnes malvoyantes puissent bénéficier seulement en 2024 du dispositif qui était mis en place sur la MEL depuis 2007. J'imagine que c'est peut-être parce que les dispositifs, les équipements n'étaient pas présents sur la commune. Et deuxièmement, j'en profite du coup pour reparler des casques d'audio description du cinéma Le Pont des Arts. Plusieurs personnes malvoyantes m'ont fait part du fait que cela ne fonctionnait pas cette semaine. Merci de votre attention.

Valentine ACCROUTE : Pour les télécommandes. En fait, c'est une remise à niveau du système c'est-à-dire que, avant il y avait uniquement la couleur du feu, feu rouge, feu vert et aujourd'hui il y a une synthèse vocale qui permet d'avoir le nom des rues en fait c'est une mise à jour de télécommande.

Monsieur le Maire : Vous avez signalé qu'il y avait une panne, on le regrette mais la Ville n'est pas responsable d'une panne ponctuelle on va bien sûr tout de suite se rapprocher du gestionnaire pour savoir si c'est réglé, si c'est réparé.

Odile VIDAL-SAGNIER : Mais je ne rends pas la Ville responsable du tout. C'est parce qu'en fait, il y a plusieurs personnes malvoyantes que je connais qui n'habitent pas à Marcq-en-Baroeul mais qui viennent au cinéma au Pont des Arts et qui m'ont fait part de ce problème, elles l'avaient signalé au cinéma, bien sûr, quand elles ont rendu le casque mais ça n'avait pas été résolu.

Monsieur le Maire : On est d'accord, on va le signaler. Il n'y a même pas besoin d'attendre un Conseil Municipal pour un sujet comme celui-là. Vous le dites tout simplement pour que nous, on puisse se faire écho d'un sujet qui est la vie de tous les jours, qui est la vie des gens. Ma chère Beata, vous ne vouliez pas dire, juste avant la fin de ce conseil également, il n'y a rien pour vous ce weekend. On va voter après la délibération effectivement.

➢**Intervention de Madame Beata JANSEN** : Merci beaucoup Monsieur le Maire de me donner la parole. C'est avec grand plaisir et enthousiasme que je vous rappelle que vendredi nous commençons la 24^{ième} édition de la Fête aux Huitres et je vous invite vendredi, samedi, dimanche. Il y a 5 services pour déguster les huîtres de Cancale et pas seulement parce qu'il y a aussi du foie gras. On peut acheter des bourriches. Enfin je ne vais pas faire le menu mais je vous invite bien sincèrement. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : C'est super Beata merci parce que c'est important qu'on puisse être, bien sûr tous présents, et on y va. Il faut quand même voter la délibération.

MISE A DISPOSITION DE TELECOMMANDES POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS DES PERSONNES NON VOYANTES OU MALVOYANTES - CONVENTION AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Membres en exercice = 39
Votants = 39

Pour = 39 (Groupe Majoritaire Servir l'Avenir/ Groupe Marcq Ensemble, Écologiste et Solidaire/ Groupe Une Nouvelle Énergie pour Marcq)

La délibération 2024_11_141DEL est adoptée à l'unanimité

Merci à tous, merci pour la qualité de nos débats, merci infiniment et donc je vous souhaite à chacun une bonne soirée.